

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

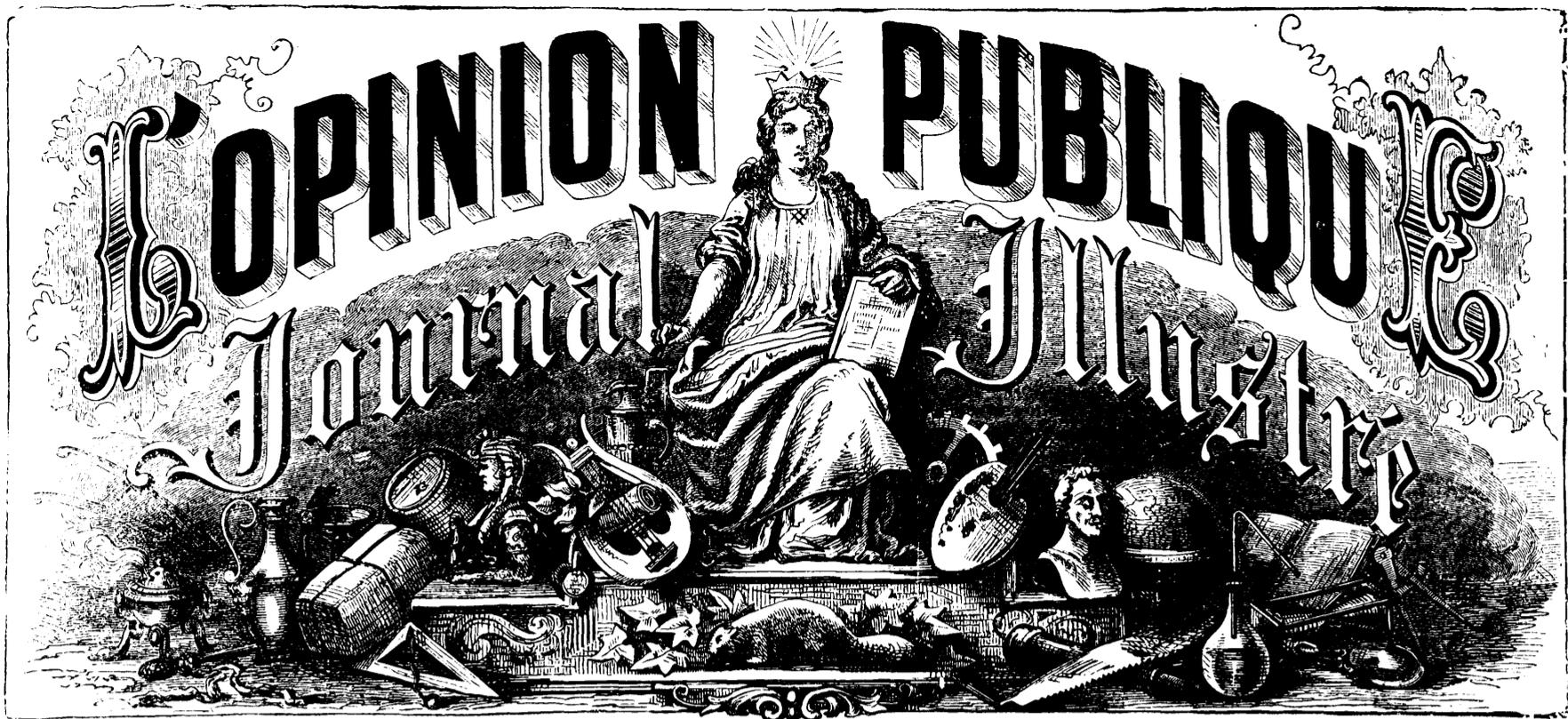
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



EMIGRATION, COLONISATION

RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA POUR L'ANNÉE 1874

I.

Emigration, colonisation sont deux faits corrélatifs : l'une est l'effet, l'autre la cause; et les deux continents du Nouveau-Monde, découverts par Colomb, doivent à ce double mouvement leur civilisation, leurs richesses et leurs étonnants progrès. De dépendances, d'états feudataires de la métropole qu'elles étaient autrefois, les colonies sont devenues des rivales en puissance, et l'on peut prévoir dès aujourd'hui l'époque de leur émancipation prochaine, le moment où, assez fortes pour se suffire à elles-mêmes, elles vivront d'une vie propre et indépendante.

Que les jeunes générations qui peuplent l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique Australe, branches vivaces issues d'un même tronc, mêlent chacune à l'amour de leur sol natal l'affection et le respect pour la terre des aïeux, conservent le culte des traditions et des souvenirs, la chose reste à peu près certaine; et pour la prospérité du monde, il est à souhaiter que ces sentiments de famille aient assez de force et de durée pour prévenir une lutte fratricide.

Mais quant à empêcher cet inévitable dénouement, on ne saurait y songer, et ce serait le comble de la folie que de vouloir s'y opposer. Autant entreprendre de faire remonter un fleuve à sa source.

L'émigration dans les deux Amériques, ou vers les terres australes, constitue un des principaux, sinon le principal des phénomènes économiques de notre époque.

C'est un irrésistible courant dont la force s'augmente de l'énergie et de l'abondance du flot des nombreux tributaires qui viennent chaque année grossir son cours.

Les comptoirs phéniciens et carthaginois, les colonies romaines, latines et militaires n'existent plus, le temps en est passé: les vétérans de nos légions résident à l'hôtel des Invalides, et nos négociants comptent des consuls et des correspondants sur tous les points du globe connu.

Les grandes puissances mêmes, ayant chacune atteint l'apogée de leur grandeur, l'Espagne, le Portugal en même temps, puis la Hollande, ensuite la France et enfin l'Angleterre, ont vu et verront leur échapper ces rayons de leur couronne.

Ce ne sont plus comme jadis des hordes armées, se précipitant à la suite d'un conquérant barbare sur les terres fertiles de voisins qu'ils massacraient ou rédui-

saient en esclavage; ce ne sont plus des compagnies d'aventuriers qui, sous les ordres d'un chef ambitieux, brûlaient leurs vaisseaux en débarquant afin de se couper toute retraite et marchaient dans le sang de peuplades hospitalières et paisibles, à la conquête d'un Eldorado chimérique.

Ces migrations partielles mais incessantes d'un million d'individus qui, par l'Ouest, gagnent l'Orient, le berceau des races humaines, n'est plus un événement fortuit, mais un fait caractéristique ayant ses lois, un produit de la palingénésie sociale, moderne, soumis, il est vrai, à toutes les théories de la spéculation, au caprice des individus, mais aussi à tous les résultats de l'expérience; non plus ordonné, forcé par un pouvoir despotique, mais encouragé, organisé par des associations, et protégé par les gouvernements. C'est à ce point de vue que nous allons envisager le sujet.

Pour le Canada, le développement de ses ressources, la création de richesses ultérieures, l'importance du peuplement de notre vaste territoire par l'émigration, constituent une question vitale. Mener à bien une telle entreprise, c'est d'une certaine façon, et de la meilleure, conquérir un pays, et mériter la reconnaissance de la postérité.

Pour atteindre ce but, que poursuivent concurremment un grand nombre de gouvernements rivaux, il existe toute une organisation, tout un système, un outillage complet dont le « Rapport du Ministre de l'Agriculture pour l'année 1874, » nous expose le personnel et les rouages.

Ce qui donnera de suite une idée de l'importance acquise dans une période relativement courte, par le ministère de l'Agriculture, c'est le nombre de lettres reçues ou expédiées annuellement dans ses bureaux, le nombre croissant des brevets, des droits d'auteur, des marques de commerce et des immigrants.

Ainsi les deux premières années de la Confédération donnent pour les diverses catégories énumérées :

Années	Lettres reçues.	Lettres envoyées.	Brevets, droits d'aut., de commerce	droits mar.	immig.	total des
1866	7,435	8,250	337		51,795	
1867	7,751	10,679	840		57,873	

Voici maintenant pour nos trois dernières années :

1872	20,271	37,261	2,215		89,184	
1873	22,216	31,786	3,184		99,109	
1874	17,970	22,673	3,904		80,022	

Pour le Canada, la période décennale de l'émigration présente une élévation constante; c'est de fort bonne augure pour l'avenir, tout en restant pour le présent une excellente acquisition.

Emigrants établis au Canada

1866	10,091
1867	14,666
1872	36,478
1873	50,050
1874	39,373

L'année dernière a été, pour l'émigration au Canada et aux Etats-Unis, plus faible que l'année précédente, et cependant le nombre total des émigrants partis de la Grande-Bretagne est un des plus élevés depuis l'année mémorable 1854.

Le tableau ci-dessous rend ainsi compte de ce mouvement :

Lieux de destination.	1873	1874
Etats-Unis	233,073	148,161
Colonies nord-américaines	37,208	25,450
Colonies australiennes	26,428	53,958
Autres lieux	13,903	13,445

Emigration totale du Royaume-Uni..... 310,612 241,014

Pour contrôler les affaires d'émigration, les diriger, répartir les émigrants aux différents lieux suivant les besoins des localités, tout en considérant les aptitudes des groupes, des familles et des individus, le ministère fédéral d'agriculture entretient ici et à l'étranger un nombreux personnel d'agents, les uns à postes fixes, les autres véritables voyageurs ambulants qui parcourent les villes et les campagnes, donnent des conférences, recueillent des informations, distribuent des brochures, et envoient mensuellement des rapports à l'agent général, M. Jenkins, résidant à Londres.

Les agents au Canada sont :

Québec	L. Stafford
Sherbrooke	H. Hubbard
Toronto	J. A. Donaldson
Montréal	J. J. Daley
Ottawa	W. J. Wills
Kingston	R. Macpherson
London	A. G. Smythe
Hamilton	John Smith
Halifax, N.-E.	E. Clay
St.-Jean, N.-B.	R. Shives
Winnipeg, Manitoba	W. Hespeler
West-Lynn, Manitoba	F. J. Bradley

Ceux à l'étranger se divisent en agents permanents et spéciaux. Les premiers comprennent :

Agent général à Londres, Angleterre	E. Jenkins
Agent de Liverpool	G. T. Haigh
do Belfast	C. Foy
do Glasgow	R. Murdoch
do Paris, France	G. Bossange
do Anvers, Belgique	R. Berns

Les seconds se trouvent ainsi distribués :

Leamington (Angleterre)	A. B. Daveney
Carlisle do	T. Grahame
Manchester do	S. Capper
Londres	Rév. L. Taylor, Conférencier
Ecosse (Highlands)	A. G. Nicholson
Irlande (Cork)	S. Talbot
Jersey (Iles de la Manche)	H. J. Richard
Suède et Norv. (Gothembourg)	H. Mattson
France (Paris)	P. DeCazes
Suisse (Fribourg)	Mme Von Koeber

Ajoutez à cet état major les médecins attachés aux différentes stations de la Quarantaine comme suit :

De la Grosse-Ile	F. Montzambert
d'Halifax, N.-B.	W. N. Wickwire
De Pictou, N.-E.	W. E. Cooke
De St. Jean N.-B.	W. S. Harding.

Les commis de la malle océanique, MM. C. Tisbone, W. F. Bowes, S. T. Green, J. Ferguson, F. Farlee, J. O'Hara, A. Walmsley; l'agent-voyageur fédéral, M. John Summer, dont le ministère requiert fort ingénieusement les services, et vous comprendrez le plan, les moyens variés de l'organisation savante chargée d'amener sur nos rivages le trop plein de la population des Etats européens.

Aussi, grâce à ce service intelligent et actif, la moyenne actuelle des colons établis au Canada depuis 1868 s'élève à 28,417 personnes, ainsi distribuées :

1868	12,765
1869	18,630
1870	24,706
1871	27,773
1872	36,578
1873	50,050

Total..... 170,502

Au point de vue financier, le Parlement a consacré l'an dernier \$70,000 aux besoins de ce service.

L'allocation fédérale se répartit de la manière suivante :

Ontario	\$25,000 00
Québec	20,000 00
Nouveau-Brunswick	10,000 00
Nouvelle-Ecosse	10,000 00
Colombie-Britannique	5,000 00

De leur côté, chacune des provinces fédérées contribue dans une part proportionnelle au même but :

Ontario	\$5,500 00
Québec	2,000 00
Nouveau-Brunswick	1,000 00
Nouvelle-Ecosse	1,000 00

Dans un prochain article, nous exposons les autres parties de ce programme, et considérant les arrangements actuels, nous soumettrons modestement, à l'égard de cette œuvre sérieuse et féconde, plusieurs suggestions que l'expérience et l'exemple d'autres pays nous ont inspirées.

A. ACHINTRE.

ECHOS DE PARTOUT

William Tyndall, premier traducteur en langue anglaise de la Bible, aura prochainement sa statue. Une commission s'est formée à Londres et l'emplacement désigné a été un enclos voisin de l'église Saint-André, dans le quartier de Hoiborn. Cet enclos est l'ancien cimetière dans lequel fut inhumé le poète Chatterton, mais sans pierre ni croix pour marquer le lieu où reposait le corps.

A Londres, on compte une naissance toutes les cinq minutes, un décès toutes les huit minutes.

Les brasseries et les débits de gin sont si nombreux dans cette vaste agglomération que s'ils étaient alignés, ils formeraient une bande continue de Charing-Cross à Portsmouth, soit une longueur de 117 milles. Ce nombre, vraiment... florissant de cabarets explique comment les magistrats ont à juger chaque année près de quarante mille ivrognes ramassés dans les rues.

Les grangers ou réunion des cultivateurs des Etats de l'Ouest de l'Union américaine ont résolu de se passer des intermédiaires dans le commerce des grains, intermédiaires qui font payer très-cher leurs services, et de trafiquer librement et directement avec les Anglais. Ceux des grangers qui sont voisins de la mer ou des grands cours d'eau veulent même transporter directement leurs grains et leurs fourrages aux ports d'embarquement, pour échapper à la tyrannie des compagnies de chemins de fer. Celles-ci, de même que les armateurs de tous les pays, ne se bornent pas aux seules opérations de transport, mais elles entreprennent également le commerce pour leur propre compte, notamment celui des grains. De là leur intérêt à élever les tarifs de leurs services pour avilir les prix et s'emparer des denrées.

LES CANADIENS DE L'OUEST

CHARLES DE LANGLADE

(Suite)

VII

En 1757, Langlade descendit de l'Ouest à la tête de plusieurs centaines de sauvages (1), dans le but de prêter main forte à l'armée de Montcalm, qui allait avoir bientôt plus d'un engagement sérieux à livrer. Il prit part au grand conseil tenu à Montréal durant l'été, et dans lequel les tribus de l'Ouest déclarèrent à M. de Vaudreuil qu'elles étaient prêtes à suivre ses volontés, et à marcher à la destruction du fort George. Les Anglais s'étaient retranchés dans cette place forte, située sur les bords du lac George, et il importait de la détruire, afin d'empêcher leurs incursions sur la frontière canadienne.

On voit par une lettre de Montcalm, en date du 25 juillet 1757, que Langlade prit part à une expédition assez importante, antérieure à la prise du fort George, et qui eut les meilleurs résultats : « Les Outaouais que j'ai envoyés du côté du lac, dit-il, avaient conçu le projet de donner une correction aux berges anglaises et elle a été étouffée. MM. de Corbière, de Langlade, Hertel de Chambly, le chevalier de Meloises et La Chapelle ont été envoyés avec eux (2). Ils sont restés embusqués toute la journée d'hier et la nuit. Les Anglais ont paru à la pointe du jour sur le lac, au nombre de vingt-deux berges, y compris deux esquifs. Leur détachement était de trois cent cinquante hommes, commandés par le sieur Parker, colonel, qui a remplacé, à la tête du régiment de Jersey, le colonel Schuyler, pris à Chouaguen. Les cris de nos sauvages leur ont imprimé une telle frayeur, qu'ils n'ont fait qu'une faible résistance. Deux seules berges se sont sauvées, toutes les autres ont été prises ou coulées à fond; les sauvages en ont ramené six qui nous seront utiles. J'ai ici cent cinquante-un prisonniers, dont huit officiers; il y a eu cent soixante hommes tués, noyés ou mis à la chaudière. M. de Corbière commandait ce détachement. Cette affaire nous a coûté un sauvage blessé légèrement. »

Montcalm poussa vigoureusement les travaux nécessaires pour l'attaque du fort George, et il reconnaît tout le prix du concours actif que lui donnèrent les sau-

vages en cette circonstance. Le fort George était admirablement situé pour pouvoir se défendre avantageusement, mais telle fut l'ardeur des assiégeants qu'il dut capituler après quelques jours de résistance au commencement d'août 1757.

Les sauvages déshonorèrent malheureusement, par des excès, la valeur des services qu'ils avaient rendus à l'armée française. Car le lendemain de la capitulation, lorsque les Anglais quittèrent le fort pour se renfermer dans les retranchements qui leur étaient assignés, ils se précipitèrent sur eux en jetant de grands cris et en massacrant plus d'une cinquantaine, malgré tous les courageux efforts des officiers et soldats français pour empêcher cette boucherie.

Un mémoire du temps nous apprend que les Outaouais présents au siège du fort George étaient au nombre de 337, et que MM. Langlade, Flarimont, Herbin et l'abbé Matavet étaient attachés à ce détachement d'indien.

A la fin de la campagne de 1757, Vaudreuil voulut récompenser Langlade de ses services en le nommant commandant en second au poste de Michillimakinac, avec un traitement de mille francs par an. Cette nomination était conçue dans les termes suivants :

PIERRE RIGAUD DE VAUDREUIL, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy, en toute la nouvelle France, terres et pays de la Louisiane. — Nous ordonnons au Sr Langlade, Enseigne des Troupes, détaché de la marine, de partir de cette ville incessamment pour se rendre au poste de Michillimakinac, où il servira en qualité d'officier en second sous les ordres de M. de Beaujeu, (3) commandant au dit poste. Fait à Montréal le 8 sept. 1757.

VAUDREUIL.

L'année suivante, Langlade revint au pays pour partager la gloire et les périls des grandes opérations militaires qui, tout en couvrant nos armes de gloire, épuisaient le nombre de nos défenseurs et ruinaient nos ressources.

Grignon (4) dit qu'il prit part à la fameuse bataille de Carillon, où l'armée anglaise, commandée par le général Abercrombie, fut battue, comme autrefois les Français à Crécy, avec des forces cinq fois supérieures à celles de l'ennemi. Il a pu assister à cette mémorable victoire, mais il est certain que pour la première fois peut-être il ne se trouva pas de sauvages dans les rangs de l'armée française. Cette absence des sauvages faisait dire à Montcalm après la victoire de Carillon : « Quelle journée pour la France ! Si j'avais eu deux cents sauvages pour servir de tête à un détachement de mille hommes d'élite, il ne serait pas échappé beaucoup d'ennemis dans leur fuite. Ah ! quelles troupes que les nôtres, jamais je n'en ai vu de pareilles. »

Langlade fut ensuite dépêché au fort Duquesne que menaçaient de nouveau les Anglais.

Le brigadier Forbes ne tarda pas, de fait, à quitter Philadelphie à la tête d'un détachement considérable pour se diriger vers la Belle Rivière, afin de s'emparer du fort Duquesne. Mais en apprenant qu'une partie de cette petite armée avait déjà atteint les environs du fort, le commandant, M. de Ligneris, alla bravement à sa rencontre, et repoussa si vigoureusement les Anglais qu'ils perdirent environ quatre cents hommes et beaucoup de blessés. Comme à la bataille de la Monongahéla, bon

(1) Montcalm, dans une lettre du mois de juillet 1757, mentionne leur arrivée près du fort George dans les termes suivants : « Le mois dernier, dit-il, un millier de sauvages est arrivé des pays d'en haut, dont plusieurs viennent de quatre à cinq cents lieues. Il faut tâcher de mettre à profit le séjour onéreux de pareilles troupes. »

(2) M. de Corbière fut tué à la bataille de Sainte-Foye, le 28 avril 1760. Hertel de Chambly, enseigne, passa en France après la prise du pays par les Anglais, mais il fut du nombre des officiers qui obtinrent leurs passeports pour retourner au Canada en 1763. Le chevalier de Meloises fut tué au siège de Québec en 1759. La Chapelle continua de rester au pays après la capitulation de Montréal.

(3) Louis Liénard Villemonde de Beaujeu était frère du héros de la Monongahéla et son digne émule. Enseigne de 1731 à 1738, lieutenant en 1741, il fut, comme, en 1751, capitaine de la compagnie des soldats de la marine, en remplacement de M. de la Verendrie, et obtint par sa belle conduite, au mois de janvier 1754 la croix de Saint Louis. Les autorités lui octroyèrent cette même année une concession de quatre lieues de profondeur sur quatre de front, sur les bords du lac Champlain, et il se livra à des travaux de défrichement. Quelque temps après, il fut nommé commandant du poste de Michillimakinac, et il remplit ces fonctions pendant plusieurs années. Plus tard, il prit une part active à la défense du pays lors de la guerre américaine. M. de Beaujeu s'éteignit le 5 juin 1802, dans son manoir de l'île aux Grues, à l'âge avancé de 85 ans et 5 mois.

(4) *Seventy-two years' Recollections of Wisconsin.*

nombre des fuyards furent poursuivis avec une telle ardeur qu'ils se jetèrent à la nage dans les eaux de cette rivière ou de l'Ohio, où plusieurs se noyèrent.

Il était écrit malheureusement que tant de courage serait dépensé en pure perte. Car M. de Ligneris, forcé par le manque de vivres, dut renvoyer beaucoup de Canadiens et réduire sa garnison à deux cents hommes seulement. Toute autre résistance devenait ainsi impossible. Aussi, lorsque les Anglais, commandés encore par Forbes revinrent à la charge avec de nouvelles forces, à la fin de novembre, M. de Ligneris fit détruire le fort qu'il ne pouvait plus défendre, et se retira avec ses hommes, partie au fort Mochouet et partie sur le Mississipi.

La prise d'un poste important comme le fort Duquesne n'était malheureusement que l'avant-coureur des terribles revers qui allaient bientôt frapper l'armée française toute entière.

JOSEPH TASSÉ.

(A continuer)

TABLETTES LOCALES

AVIS.—Demande sera faite à la prochaine session de la Législature pour obtenir un acte autorisant John-Henry-Pelly Simpson à vendre et à transporter certains biens-immobles dans cette province, étant trois îles dans la rivière St. Laurent, au-dessus de Lachine, connues comme les Isles Dorval, nonobstant la substitution affectant les dites îles, contenue dans le testament de feu Sir George Simpson.

POIDS ET MESURES.—Les districts établis pour l'inspection des poids et mesures sont : 10. Windsor; 20. London; 30. Toronto; 40. Kingston; 50. Montréal; 60. Québec; 70. Nouvelle-Ecosse; 80. Nouveau-Brunswick; 90. Manitoba; 100. Colombie Anglaise.

RÈGLEMENTS DES PÊCHERIES.—Ces règlements ont été amendés pour Ontario et l'époque pour terminer la pêche du poisson Blanc, de la Truite Saumonée, de la Truite des Lacs, est fixée du 1er novembre au 1er décembre.

La Nouvelle-Ecosse se prépare à faire bonne figure à l'exposition de Philadelphie. Le *Telegraph* de St. Jean, N.-B., dit : « La Nouvelle-Ecosse se prépare à exposer de beaux minerais. Elle illustrera sous toutes les formes possibles ses terrains houilliers et aurifères, et montrera ses pierres à bâtir, etc., avec le plus grand avantage. Le gouvernement local favorise l'affaire très-cordialement. »

Une nouvelle compagnie à St. Jean : « Saint-John's Glass Company. » L'objet pour lequel l'incorporation de la compagnie est demandée, est de manufacturer de la verrerie.

L'endroit où les opérations de la dite compagnie seront transigées est dans la ville de St. Jean, district d'Iberville.

Le montant du fonds social de la dite compagnie est de dix mille piastres. Le dit capital sera divisé en cent actions, et le montant de chaque action est de cent piastres.

Les noms, prénoms, résidences des requérants sont : James Macpherson, Alexis Bertrand, Andrew Dewar, Thomas Andrew Cousins, marchands; William Coote, John Wesley Borland, comptables, et Henry Gillespie, constructeur, tous de la ville de St. Jean, district d'Iberville; John Nichols, courtier, de la Cité de Montréal, et Charles Foster, verrier, ci-devant de la cité de Boston, dans les Etats-Unis d'Amérique, tous sujets de Sa Majesté.

Les directeurs provisoires de la dite compagnie seront : James Macpherson, Alexis Bertrand et Henry Gillespie.

Une nouvelle compagnie : « La manufacture de Ouate de Sorel. »

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de fabriquer la ouate dans la ville de Sorel.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera la ville de Sorel, et partout ailleurs où les actionnaires le jugeront convenable dans la province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie manufacturière sera de dix mille piastres courant, divisé en deux cents actions de cinquante piastres chacune, avec privilège d'augmenter ce capital à vingt mille piastres.

Les noms, résidences et professions des requérants sont :—Messieurs A. McKean, marchand, de Montréal; Moïse Beauchemin, mécanicien; Beauchemin et fils, mécaniciens; James Sheppard, briquetier; Norman Paulet, marchand; Jean A. Germain, marchand; A-

fred M. Ducket, marchand; Samuel Lapalme, notaire; William Leman, marchand; Pascal Thériault, entrepreneur; Edouard Lemoine, hôtelier; David Finlay, marchand; Ernest Turcotte, commerçant; Lactance Sénéchal, marchand; Louis-Pierre-Paul Cardin, notaire; Moïse Charles Blais, comptable; Pierre Bellefeuille, commerçant; Cyrille Mougion, marchand; Narcisse Arsenaux, marchand; William Woodley, boulanger; Adolphe Germain, avocat; A. A. Taillon, banquier, tous demeurant en la ville de Sorel.

Les premiers directeurs de la compagnie seront les dits A. A. Taillon, président; James Sheppard, David Finlay, Norman Paulet et Moïse Beauchemin.

Le juré nommé pour le procès des émeutiers de Caraquette a rendu un verdict établissant que les accusés Philéas Mailhot, Fabien Louboutillier, Joseph Chiasson, Pierre Frigeot, Jean-Louis Chiasson, Eustache Allen, Gervais Lanteigne et Jean-Louis Poulin étaient coupables d'avoir pris part à des assemblées illégales, mais que l'accusation de participation à émeute dirigée contre eux était mal fondée.

Eloi et Gustave Lanteigne ont été acquittés sur les deux chefs d'accusation.

Le jugement dans cette cause a été différé jusqu'à ce que les questions légales soulevées à l'appel soient réglées. Les prisonniers ont été admis à caution et ils devront se présenter au prochain terme de la Cour de Circuit, à l'ouverture duquel sera prononcé le jugement. Les jurés ont discuté toute la nuit et ce n'est que le matin, à 4 heures, qu'ils sont tombés d'accord sur le verdict.

Le *Progress* de Sherbrooke annonce que les directeurs du chemin de fer de Waterloo et Magog viennent de conclure avec les banques certains arrangements qui les mettent en état de commencer les travaux immédiatement. M. Webster, constructeur de voies ferrées et si avantageusement connu du public, se mettra à l'œuvre dans le canton de Stuckley. Le chemin sera complété cet automne sur un parcours de dix milles, ce qui donnera droit à la compagnie de toucher les subsides. Les travaux se continueront au printemps, entre Stuckley et Magog, et entre cette dernière localité et Sherbrooke aussi vite que les fonds pourront le permettre.

LA TROADE ET L'ARCHIPEL GREC

La Troade, si célèbre dans l'histoire de la Grèce antique, appartient aujourd'hui à la Turquie. Cette petite contrée, arrosée par le Simois et le Xanthe, a toujours vivement intéressé les voyageurs et frappé l'imagination des poètes.

Alexandria-Troas, bâtie par Alexandre le Grand, à peu de distance des ruines de l'antique Troie, fut longtemps confondue avec la célèbre Iliou. Cette ville a été, pendant plusieurs siècles, le magasin d'où les Turcs tiraient leurs matériaux pour la confection des boulets en pierre qui défendaient Stamboul. Quelques vestiges en restent encore debout dans les environs de la côte. On voit un petit port naturel et des ruines assez considérables, notamment celles d'un théâtre et d'un palais. Tout le site est couvert de magnifiques forêts de chênes-nains qui sont très-recherchés à cause du tannin que l'on trouve dans leur écorce.

Deux de nos gravures représenteront quelque jour les fouilles qui ont été faites à Hassarlik, du côté de l'est et de l'ouest. Les murailles qui restent sont bien mutilées, et le palais a dû, très-probablement, être détruit par le feu, car on rencontre à chaque pas des traces de bois carbonisé. Peut-être faut-il attribuer à quelque tremblement de terre ou à l'éruption d'un volcan la cause de ces ruines. Le sol qui les cachait est une sorte d'argile sablonneuse, recouverte d'alluvion. On y a trouvé beaucoup de coquillages, de poteries et d'ossements, et, à trente pieds de profondeur, on a mis à jour les vestiges d'une chaussée pavée en dalles de petite dimension. On a découvert également des débris de colonnes d'architecture dorique, et, d'après l'étendue des excavations, on peut affirmer qu'Hassarlik était une ville importante.

De même que dans la Troade, celui qui parcourt l'archipel grec foule en tous lieux un terrain consacré par la renommée : c'est

à huit milles de l'Eubée, dans l'île de Scyros, qu'est située la baie Kalamitza. Ce pays était autrefois réputé pour ses marbres de plusieurs couleurs. Il est célèbre également dans la mythologie: c'est là que Thétis cacha son fils Achille dans le vain espoir de lui épargner le sort qui l'attendait devant les murs de Troie. C'est là aussi que fut élevé Pyrrhus, le fils d'Achille, qui fut conduit plus tard par Ulysse à la guerre de Troie.

A dix lieues d'Athènes, au cap Sunium, que l'on appelle aujourd'hui cap Colonne, s'élève un des plus beaux monuments qui nous restent de la Grèce ancienne. Perché comme un nid d'aigle sur le sommet des rochers, le temple de Minerve, la divinité si chère aux Athéniens, réunit toutes les qualités qui semblent les plus incompatibles, la fragilité et la force, la grandeur et la délicatesse. Sa construction est d'une époque postérieure à Périclès, car il n'en est pas fait mention parmi les monuments élevés par ce grand homme; mais il présente, même dans ses restes mutilés, la perfection des œuvres du grand siècle. Ces débris éveillent encore aujourd'hui dans l'esprit du spectateur une émotion dont il ne peut se défendre, et on pense aux deux vers du poème de *Child-Harold*:

Sur ces murs croulants glisse, à travers les nuages,
Une ombre de grandeur sous la brume des âges.

Sur le côté sud, neuf colonnes, et, sur le côté nord, trois seulement restent debout. Ce sont de belles colonnes doriques ayant un peu plus de six mètres de hauteur. La blancheur du marbre coloré par l'action du soleil et des siècles a pris des teintes qui ajoutent encore quelque chose de vénérable à la beauté pure et fière de ce temple.

Du haut de ce promontoire consacré à Minerve et célébré par Homère, on jouit d'un coup-d'œil qu'il serait difficile de décrire. Lord Byron a eu raison de dire que, si l'on excepte Athènes et Marathon, il n'y a pas dans toute l'Attique un site plus intéressant que celui de Colonne. On plonge sur la mer calme et radieuse qui vous entoure, sur les îles verdoyantes et sur les rivages de la célèbre Egine.

Comme on le voit, partout, en Grèce, on marche au milieu des souvenirs.

CHARLES MURATO.

PERSONNEL

M. S. Marcotte, propriétaire de l'*Événement*, de Québec, a été élu président de l'Union Typographique No 159.

MM. Dufresne et McGuinty, marchands épiciers de Montréal, ont vendu leur succursale d'Ottawa à M. D. S. Eastwood et Joseph Kavanagh.

L'hon. M. Huntington a prêté serment comme maître-général des postes. Le bruit court à Ottawa que M. Joly sera nommé à sa place président du conseil privé.

M. W. Miller a été nommé, à Ottawa, député-maire de la marine, en remplacement de feu M. A. Parker.

M. Gonzalve Doure remplace M. V. P. W. Dorion comme membre du Conseil du Barreau, et MM. Geoffrien et McLaren ont été élus membres du Bureau des Examineurs.

M. F. O. Rinfret, de la société Dubamel, Rainville, Rinfret et Rainville, vient d'entrer en société avec M. A. Geoffrien, associé de M. V. P. W. Dorion, nommé juge. Nous souhaitons toutes sortes de succès à la nouvelle société.

M. Joseph Gardner, écuyer, du canton de Dundee, vient d'être nommé à la commission de la paix pour le district de Beauharnois, et M. Adoniam Caté, écrivain, greffier de la Cour de Magistrat pour le comté d'Ottawa, dans le canton de Wakefield.

Les messieurs suivants ont été adjoints à la commission de la paix:

Pour le district de Montréal:—Olivier Jacques père, Olivier Hébert, Mathias Hurteau, Hubert St. Onge et Moysse Geoffrien, écrivains, de Ste. Trinité de Contrecoeur, comté de Verchères.

Pour le district de St. François:—George Labonne et J. Adolphe Chicoine, écrivains, de Ditton.

MM. Louis Godbout, du premier rang, Louis Godbout, du deuxième rang, et Maxime Godbout, du troisième rang, ont été nommés estimateurs pour la municipalité de la paroisse de Saint-Gervais, comté de Bellechasse.

La *Gazette du Canada* de samedi 9 courant, contient les nominations suivantes:

W. B. Richards, juge-en-chef de la Cour Suprême.
MM. J. W. Ritchie, Nouveau-Brunswick; Strong, d'Ontario; Taschereau, de Québec; Fournier, de Québec; Henry, de la Nouvelle-Ecosse, pour être juges puisnés du même tribunal.

M. Thomas Moss, de Toronto, est nommé juge de la Cour d'Erreur et d'Appel.

M. R. A. Harrison est nommé juge-en-chef d'Ontario.

Le juge Tessier est nommé juge puisné de la Cour d'Appel de Québec.

M. V. P. W. Dorion est nommé juge de la Cour Supérieure de Québec.

Le juge Campbell est nommé juge de la Cour Supérieure du Nouveau-Brunswick; Charles Duff est aussi nommé juge de ce dernier tribunal.

Robert Cassels, avocat, est nommé greffier de la Cour Suprême du Canada.

LA DICTION OU L'ART DE LA LECTURE

Les lignes suivantes sont extraites d'une conférence très-intéressante et très-applaudie faite à Paris, à la fin de 1874, par M. Ernest Legouvé, de l'Académie française (1).

Il règne de singuliers préjugés dans beaucoup de bons esprits au sujet de la lecture à haute voix. On entend répéter sans cesse: «Le talent de la lecture n'est pas un art, c'est un don; on n'apprend pas plus à lire qu'à marcher; il ne s'agit que de lire comme on parle.» Rien de plus juste; toute la science du lecteur peut, en effet, se ramener à ce seul précepte: lire comme on parle; mais voilà précisément le point difficile, voilà ce que l'on ne sait que quand on l'a appris. Voulez-vous vous en convaincre? Entrez dans un salon au milieu d'une conversation animée, toutes les personnes qui y sont engagées parlent naturellement et avec vérité. Priez l'une d'elles de lire tout haut une page de livre, un article de journal, soudain, changement complet: prononciation, accent, voix même, tout s'altère en elle, tout se fait de travers. Pourquoi? Parce qu'elle n'a pas appris à lire. Le naturel s'enseigne donc? Il faut donc prendre des leçons pour être soi-même? Oui.

Mais en quoi consiste précisément cet enseignement? Sur quels principes repose-t-il?

Voici un exemple de cet enseignement: Un jour, M. Samson voit arriver chez lui, comme élève, un jeune homme assez satisfait de lui-même.

—Vous désirez prendre des leçons de lecture, Monsieur?

—Oui, Monsieur.

—Vous êtes-vous déjà exercé à lire tout haut?

—Oui, Monsieur, j'ai récité beaucoup de scènes de Corneille et de Molière.

—Devant du monde?...

—Oui, Monsieur.

—Avec succès?

—Oui, Monsieur.

—Veuillez prendre ce volume de la Fontaine: la fable, *le Chêne et le Roseau*.

L'élève commença:

Le chêne un jour, dit au roseau...

—Très-bien! Monsieur, vous ne savez pas lire!

—Je le crois, Monsieur, reprit l'élève un peu piqué, puisque je viens réclamer vos conseils, mais je ne comprends pas comment sur un seul vers...

(1) M. Samson et ses élèves, conférence par E. Legouvé. On sait que M. E. Legouvé, outre tous ses autres titres, est un maître consommé dans l'art de bien lire comme dans celui de bien dire.

—Veuillez le recommencer?...

Il le recommença:

Le chêne un jour, dit au roseau...

—Je l'avais bien vu, vous ne savez pas lire.

—Mais...

—Mais, reprit M. Samson avec flegme, est-ce que l'adverbe se joint au substantif au lieu de se joindre au verbe? Est-ce qu'il y a des chênes qui s'appellent un jour? Non; eh bien, alors, pourquoi lisez-vous: «Le chêne un jour, dit au roseau...»? Lisez donc: «Le chêne, virgule, un jour, dit au roseau.»

—C'est pourtant vrai!... s'écria le jeune homme stupéfait.

—Si vrai, reprit son maître avec la même tranquillité, que je viens de vous apprendre une des règles les plus importantes de la lecture à haute voix, l'art de la ponctuation!

—Comment, Monsieur, on ponctue en lisant!

—Eh! sans doute! tel silence indique un point; tel demi-silence une virgule, tel accent un point d'interrogation, et une partie de la clarté, de l'intérêt même du récit, dépend de cette habile distribution des virgules et des points, que le lecteur indique sans les nommer, et que l'auditeur entend sans qu'on les lui nomme.

M. Samson était plein de ces observations qui sont des préceptes: tantôt sur l'articulation qui doit dessiner le mot et sur le son qui le colore; tantôt sur les différentes manières de lire, selon qu'on s'adresse à un petit auditoire ou à un grand public.

Une foule d'états demandent l'art de la lecture: ne faisons-nous pas tous partie de commissions, de comités, où l'on a des rapports à lire, des documents à lire, des comptes rendus à lire, et partout une diction correcte, une prononciation claire, une articulation nette, n'y sont-elles pas rigoureusement nécessaires?

Le talent de la lecture, qui est chez les hommes un instrument de travail, un moyen de succès professionnel, peut servir pour les femmes à leurs plus doux devoirs de famille. Plus d'une jeune fille a vu ou verra auprès d'elle un vieux père infirme, une mère frappée d'un grand deuil, un enfant malade: le père ne peut plus lire, ses yeux le lui défendent; la mère ne veut pas lire, son cœur s'y refuse; l'enfant voudrait bien lire, mais il ne le sait pas. Quelle joie pour la jeune fille de pouvoir, à l'aide de quelques pages bien lues, calmer celui qui souffre, consoler celle qui pleure, distraire celui qui crie! C'est donc au nom de leurs plus doux sentiments qu'on peut leur dire: «Apprenez à lire! et tâchez d'acquérir un talent qui peut devenir une vertu.» (2)

RECETTES.—ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Insectes dans les oreilles.—Il arrive quelquefois qu'un insecte quelconque, une fourmi, un moucheron, etc., pénètre dans l'oreille, il en résulte un bourdonnement insupportable qui semble ébranler tout le cerveau. Le remède à ce petit accident est bien simple, quelques gouttes d'huile versée dans l'oreille suffisent pour asphyxier l'insecte qu'on retire ensuite avec un cure-oreille.

Procédé pour purifier une chambre de maladie.—On place sur un meuble élevé un vase plein d'acide nitrique ou d'eau chlorurée, et on arrose le plancher avec l'une de ces substances.

Si ces odeurs incommodaient le malade, on lui ferait respirer, avec précaution, un peu de vinaigre.

Le papier qu'on brûle dans une chambre ne détruit pas les odeurs, il en est de même du vinaigre qu'on répand sur le plancher.

(2) « Nous avons en France, ajoute M. E. Legouvé, des maîtres de gymnastique, des maîtres d'écriture, des maîtres de danse, des maîtres pour tous nos organes, sauf pour celui qui nous sert toute la journée... l'organe de la parole. Nous ne nous doutons pas que la voix qui parle est un instrument comme la voix qui chante, et que l'orateur, comme le chanteur, a besoin de leçons pour bien jouer de son instrument. »

Oreillon ou Parotide.—Cette maladie est l'inflammation de la glande parotide située dans la cavité profonde qui se trouve au-dessous de l'oreille. Le traitement de cette affection est très-simple. Il suffit de couvrir le tumeur de cataplasmes émollients, de donner un peu moins d'aliments aux malades et de leur faire boire de l'eau de gomme ou une infusion de fleurs de guimauve. S'il existe de la constipation, on administre des lavements préparés avec une décoction de graines de lin et on fait boire du jus de pruneaux. Au lieu de la couvrir de cataplasmes, on peut se contenter de frotter l'oreillon trois fois par jour avec de l'huile de graines de lin, après chaque friction on le recouvre avec de la flanelle ou de la laine nouvellement coupée à un mouton.

Procédé pour réunir les morceaux cassés des vaisseaux de ménage.—Les gros escargots que l'on trouve en assez grande quantité dans les jardins et dans les bois, et que l'on apprête dans quelques parties de l'Europe pour l'usage de nos tables, ont, à l'extrémité de leur corps, une vésicule remplie d'une substance qui paraît grasse et gélatineuse. Elle est de couleur blanchâtre. Lorsqu'après l'avoir retirée de l'animal, on l'applique entre deux corps quelle que soit leur dureté, et que l'on rejoint ces corps en les mettant en contact par toutes leurs parties, ils ont une adhérence tellement forte, que si l'on cherche à les séparer par un coup où une secousse violente, ils se brisent souvent dans une partie différente de celle où a été faite la jonction. Il faut donner à cette colle le temps de sécher, pour qu'elle acquière la force dont elle est susceptible.

SCIENCE POPULAIRE

LES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DU GLOBE

Les chemins de fer venaient de donner un moyen rapide de locomotion, lorsque l'application de l'électricité à la télégraphie vint apporter un nouveau mode de transmission de la pensée aux points les plus éloignés. Ici le progrès était encore le plus grand, puisque la communication s'opérait presque instantanément.

On peut en effet considérer comme l'instantanéité même la transmission des dépêches électriques; on en jugera par l'expérience suivante qui a été faite en 1871: les villes de Londres (Angleterre), et de Téhéran (Perse), furent mises en communication directe; sur ce trajet de 6,227 kilomètres (1,555 lieues), se trouvaient cinq relais automatiques et le retard constaté entre l'expédition et la réception, atteignit à peine une demi-seconde.

Déjà, en 1869, une expérience du même genre avait été faite à travers l'Amérique du Nord, entre Cambridge (Etat de Massachusetts) et San-Francisco de Californie. La distance qui sépare ces deux villes est de 4,500 kilomètres; on fit revenir la dépêche sur un récepteur au point de départ, ce qui faisait un trajet de 9,000 kilomètres (2,250 lieues); le retard constaté fut de 7 dixièmes de seconde environ.

L'établissement des lignes télégraphiques est infiniment moins coûteux que celui des voies ferrées, aussi leur développement a suivi une marche très-rapide. En 1867, il y avait déjà 339,000 kilomètres de lignes qui représentaient une longueur triple de fils, soit 1,117,000 kilomètres (279,250 lieues). Cette longueur ferait environ 31 fois le tour de la Terre à l'équateur.

Depuis cette époque, on a créé de nouvelles lignes, on a augmenté les anciennes, et les nombres que nous venons de citer seront bientôt doublés, si même ce résultat n'est déjà atteint.

Les continents et les îles ne représentent qu'un quart au plus de la surface de notre planète; le reste est occupé par les mers qui divisent les surfaces émergées et mettent un obstacle, relatif toutefois, à la facilité et à la sécurité des communications. La télégraphie est arrivée à vaincre cet obstacle, et la pensée traverse la profondeur des Océans avec la même rapidité qu'elle parcourt les fils aériens.

Ce résultat cependant n'a pas été obtenu sans peine et sans une grande persévérance.

Aux chiffres que nous venons de donner, il faut ajouter, pour la même époque (1867), les longs câbles sous-marins qui représentent 16,000 kilomètres, dont 6,701 pour les câbles atlantiques, et 9,299 pour les autres.

L'établissement de ces lignes télégraphiques sous-marines a présenté tout d'abord de grandes difficultés, et ce n'est qu'en persévérant quand même dans les tentatives, qu'on est arrivé au succès.

Il fallut recommencer la pose ou les relevements de câbles cinq à six fois. En 1866, le *Great-Eastern* fut employé à poser un nouveau câble; l'opération réussit parfaitement et en outre on releva en même temps un câble qui avait été immergé l'année précédente, le câble de 1865 se rompit au commencement de 1873.

Ces câbles étaient posés entre l'Angleterre et l'Amérique, mais il importait à la France d'avoir des communications indépendantes avec le continent américain, et à cet effet, un câble fut immergé en 1869 encore par le *Great-Eastern*, entre Brest et Boston.

Les câbles anglais et français se trouvent l'un près de l'autre à Saint-Pierre-Miquelon, de

même une communication existe entre Brest et Salcombe (Angleterre), afin de pouvoir faire suppléer une ligne par l'autre en cas d'accident.

Depuis lors, bien des câbles ont été immergés dans les différentes mers; on éprouva de grandes difficultés dans la Méditerranée. Toutes les premières tentatives échouèrent, et ce n'est qu'en 1870 que Marseille put être relié à Bône, et en 1871, on immergea un nouveau fil direct entre Marseille et Alger. Enfin le dernier câble posé dans cette mer est celui qui relie la France à l'Espagne, de Marseille à Barcelone.

Les autres mers sont également traversées par des câbles qui permettent de supprimer ainsi les distances jusqu'aux points les plus éloignés.

Grâce à ce développement considérable de lignes télégraphiques aériennes et sous-marines, une dépêche partie de Paris pourra revenir à son point de départ après avoir fait le tour de la terre; il ne reste maintenant qu'une ligne dans l'Océan Pacifique entre le continent Européo-Asiatique et l'Amérique, mais les études sont entreprises, et il y a lieu d'espérer que le génie humain saura encore là triompher des obstacles.

La ligne que l'on se propose d'établir partirait du Japon pour atteindre les îles Aléoutiennes, qui sont au sud du détroit de Bering, et se rendre de cette station intermédiaire au cap Flattery, au-dessus de la Californie.

Ce parcours représente les longueurs suivantes: de Yokohama (Japon), à Tahaga (îles Aléoutiennes), 3,355 kilomètres; de ce point au cap Flattery: 3,701; soit en tout: 7,000 kilomètres.

On espère, toutefois, pouvoir abréger notablement cette distance, en prenant, s'il est possible, une direction un peu différente.

DR. J. ROUYER.

NOS GRAVURES

La Cour Suprême.—L'Hon. William Buell Richards, Juge-en-Chef

M. W. Buell Richards, Président de la Cour Suprême, est né à Brockville au mois de mai 1815. Il fit ses études à l'École de Grammaire de l'ancien district de Johnstown.

Il étudia le droit sous Andrew Norton Buell, aujourd'hui principal comptable de la Cour of the Chancery, le plus ancien membre aujourd'hui inscrit sur le tableau des avocats de la province d'Ontario.

Il fut reçu avocat au mois d'avril 1837, et s'associa d'abord avec un de ses premiers patrons, le juge Malloch, puis avec M. A. N. Buell, et enfin avec son frère l'Hon. Albert Norton Richards, C. R., autrefois député au Parlement pour le comté de South Leeds.

Il fut élu membre de la Société de Jurisprudence en 1849, et créé Conseil de la Reine l'année suivante.

En 1844, il entra dans la vie politique, comme candidat à l'Assemblée Législative du Canada-Uni, pour le comté de Leeds; mais il se retira peu après en recommandant à ses électeurs M. Wm. Buell du parti réformiste.

Demandé de nouveau en 1848, pour la même circonscription, il fut élu contre M. Ogle R. Gowan. En 1851, il fut réélu de nouveau contre son ancien adversaire.

Lors de la retraite du gouvernement de MM. Baldwin et Lafontaine, en octobre 1851, il entra en qualité de Procureur-Général pour le Haut-Canada dans le ministère Hincks-Morin. Ses collègues étaient alors Sir Francis Hincks, feu le juge Morin, feu Sir E. P. Taché, M. Malcolm Cameron, feu M. James Morris, le lieutenant-gouverneur actuel de la province de Québec, M. Caron; feu le Dr. Rolph, feu le juge Chabot, et l'honorable juge en retraite Drummond.

En 1853, M. Richards succéda, à la Cour des *Common Pleas* au juge Sullivan.

En juillet 1863, à la nomination de M. Draper comme juge-en-chef d'Ontario, M. Richards fut créé Président de la Cour des *Common Pleas*, et en novembre 1868, il remplaça M. Draper dans la charge de juge-en-chef d'Ontario.

L'an dernier, il représenta le gouvernement d'Ontario comme arbitre dans le

règlement de la délimitation des frontières du Nord-Ouest.

Il se maria en 1846 avec Melle Deborah Catherine Muirhead, fille de John Muirhead avocat, de Niagara. Mme Richards mourut en mars 1869.

Coincidence singulière, les deux frères du juge-en-chef de la Cour Suprême, Stephen et Albert, sont avocats comme il l'a été, ont été faits Conseils de la Reine et sont devenus ministres de la Couronne.

L'Hon. Juge Jean-Thomas Taschereau

Représentant d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de la province de Québec, c'est le fils aîné de défunt l'hon. J. T. Taschereau, qui lutta plusieurs années dans l'ancien Parlement du Bas-Canada pour l'obtention des libertés constitutionnelles, qui fut emprisonné en 1810, et nommé magistrat dès sa libération.

L'hon. juge dont nous écrivons la biographie est né à Québec, au commencement du siècle, et fit ses études au Séminaire de Québec.

Le 11 juillet 1836, il s'inscrivait au tableau de l'ordre des avocats de cette dernière ville; en 1850, il recevait le titre de Conseil de la Reine.

En 1856, il fut nommé juge suppléant de la Cour Supérieure, sous l'Acte de la Tenure Seigneuriale, et en 1860, il devint juge permanent de la même Cour.

En août 1865, il fut élevé à la charge de juge à la Cour Supérieure, et le 11 février 1873, il était nommé à la Cour du Banc de la Reine.

Le juge Taschereau est docteur en droit de l'Université Laval. Son frère est archevêque de Québec, et son fils, député aux Communes pour le comté de Montmagny.

L'hon. juge est marié à la fille aînée du lieutenant-gouverneur Caron.

L'Hon. Juge Strong

Samuel-Henry Strong, fils unique du Rév. Dr. Strong, pasteur de l'église Ste. Anne de Toronto, est né à Hammerworth, Dorsetshire, Angleterre, en août 1825, et a reçu une partie de son éducation en Angleterre, à Québec et à Ottawa. Il était âgé d'environ dix ans lorsqu'il vint en Canada.

Ses études de droit se firent sous M. Augustus Keefer, à Ottawa. En 1857, il s'en alla à Toronto diriger les affaires de la chancellerie de M. Olivier Mowat, et s'associa peu après avec feu le chancelier Van Koughnet avec lequel il resta plusieurs années. Nommé vice-chancelier en 1867, puis juge puisné de la nouvelle Cour *Error and Appeals* en 1873.

M. Strong passe pour avoir une grande connaissance du droit civil français.

L'Hon. William Johnston Ritchie

C'est le 14 juin 1838 que l'hon. juge se faisait recevoir au Barreau de la province du Nouveau-Brunswick. Créé Conseil de la Reine en 1856 il était nommé, au mois d'août de la même année, juge de la Cour Suprême de la province. Le 6 décembre 1865, il remplaçait James Carter comme juge-en-chef du Nouveau-Brunswick.

L'hon. W. Ritchie a représenté pendant plusieurs années la ville de St. Jean, dans la législature provinciale.

L'Hon. J. William A. Henry

Originaire de la Nouvelle-Ecosse, l'hon. juge a été pendant fort longtemps mêlé à la politique. Il a représenté Antigonish dans l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, durant les deux Parlements qui ont précédé la Confédération, et occupé la charge de Solliciteur-Général dans le ministère Unioniste du Dr. Tupper. Il fut un des délégués en 1865 à Québec, dans la confé-

rence chargée de discuter le projet de la Confédération.

Depuis 1867, bien qu'il ait été plusieurs fois candidat pour les Communes, l'hon. juge n'a point siégé en Parlement.

Il entra au Barreau en 1841; a été créé Conseil de la Reine, et nommé dernièrement juge *ad hoc* pour les contestations électorales de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. juge a la réputation d'un jurisconsulte éminent.

Pour la biographie de M. T. Fournier, voir L'OPINION PUBLIQUE du 18 février 1875.

Les Émeutes de Toronto, Dimanche, 8 Octobre. — Place McGill. — La Police Repoussant l'Attaque contre la Procession

Comme le dimanche précédent, les pèlerins partirent de l'église St. Paul, rue Power, vers deux heures. Ils étaient environ 1,500 à 2,000, hommes et femmes. Un double rang d'hommes de police avançait en tête armés de pistolets, bien pourvus de munitions, et une garde semblable fermait la marche.

Quand la grande partie de la procession fut entrée dans l'église, l'archevêque, Mgr. Lynch, sortit, et faisant observer que les catholiques étaient à l'intérieur du temple, il adjura les perturbateurs de retourner chez eux, s'ils étaient chrétiens. Cette exhortation, au lieu d'être écoutée, fut reçue par des témoignages non équivoques de haine et de fureur. Quelques difficultés éclatèrent alors, mais la police au complet, comptant environ 80 hommes, réussit à dissiper les désordres.

La première attaque qui fut faite, la première pierre qui fut jetée, le fut avant d'arriver à la rue Church, et d'autres, en grand nombre, la suivirent aussitôt qu'on fut entré dans cette rue.

Alors, mais alors seulement, on se mit à user de représailles, et les revolvers furent employés de part et d'autre.

La bataille continua sur les rues Adélaïde, Victoria, Yonge, Tempérance, Richmond, Bay, Bathurst, Brock, Little et Hamilton. Enfin l'armée vint au secours de la police au moment où celle-ci était parvenue à séparer presque tout à fait les deux partis combattants, et aucun accident ne survint ensuite en revenant à l'église St. Paul.

La paix ne fut entièrement rétablie qu'à sept heures lorsque la nuit fut venue. On estime le rassemblement à près de 30,000 individus. Au moins 60 hommes de police ont été plus ou moins gravement blessés. D'après plusieurs récits de l'événement, tous l'auraient été, à l'exception de six, et ils étaient 104. On estime qu'au-delà de 100 personnes ont reçu des blessures plus ou moins dangereuses.

Respha défendant le corps de ses enfants contre les vautours

Si le tableau de M. Becker n'a pas obtenu tous les suffrages lors de son exposition au palais des Champs-Élysées, on peut dire qu'il est un de ceux qui ont fait le plus de sensation. Nous nous contentons de reproduire la citation biblique du livret du Salon qui a inspiré l'auteur. Le lecteur fera ainsi la part de l'imagination et la part de l'histoire:

« Du temps de David, il y eut une famine qui dura trois ans. David consulta l'oracle du Seigneur, et le Seigneur lui répondit que cette famine était arrivée à cause de Saul et de sa maison, qui était une maison de sang, parce qu'il avait tué les Gabaonites.—David dit aux Gabaonites: « Que puis-je faire pour réparer l'injure que vous avez reçue? » Ils lui répondirent: « Qu'on nous donne au moins sept des enfants de

Saul afin que nous les mettions en croix pour satisfaire le Seigneur. » David prit les deux fils de Respha, fille d'Aia, qu'elle avait eus de Saul, et cinq fils que Mérah, fille de Saul, avait eus d'Hadriel, et les mit entre les mains des Gabaonites, qui les crucifièrent. . . Respha demeura là depuis le commencement de la moisson jusqu'à ce que l'eau du ciel tombât sur eux et empêcha les oiseaux de déchirer leurs corps. »

(Ancien Testament, *les Rois*, liv. II, ch. 21, v. 1 à 10).

L'Automne

Il vous est arrivé, n'est-ce pas, de vous attarder parfois dans une église, le soir, à la suite de quelque grande cérémonie, et, sans motif, de rester à votre banc, la tête plongée dans les mains, le regard errant dans le vide, comme perdu dans une profonde rêverie?

C'est qu'alors, vos nerfs, fortement ébranlés, prolongent encore dans votre cerveau le spectacle des pompeuses cérémonies qui venaient de se dérouler.

L'église est vide, et vous voyez encore les ondulations de la foule des fidèles qui s'agenouillent et se relèvent: les graves accords de l'orgue résonnent à votre oreille; l'éclat des broderies, des ornements sacerdotaux, les fleurs, les dentelles, passent et chatoient devant vos yeux éblouis, pendant que l'aromatique senteur de l'encens transporte votre âme dans un autre monde.

Tout à coup, l'entrée dans le chœur d'un homme vêtu de noir vous rappelle aussitôt à vous-même. C'est le bedeau qui, armé d'un long bâton, va d'un pas lent, faisant les genuflexions prescrites, poser successivement son éteignoir d'argent sur la flamme des cierges qui illuminent le maître-autel et les chapelles latérales.

Quelques instants après, ce demi-jour si favorable au recueillement, et qu'étoient, de ci de là, la clarté bleuâtre des lampes suspendues devant la vierge et les saints, a lentement envahi le temple.

L'orgue est muet, l'encens envolé, le sanctuaire désert: vous vous réveillez comme d'un souge, car la cérémonie est finie, la fête passée.

De même dans notre gravure.

Nous avons assisté à la célébration des fêtes de la nature, à la communion du ciel et de la terre durant les beaux jours: éclosion des jeunes pousses et des boutons dans l'air lumineux du printemps, concerts harmonieux, doux murmures sous la feuillée, fraîche solitude des bois, or des guérets, travaux des moissons et des vendanges; nous avons usé, joui de toutes les largesses auxquelles la providence convie l'homme; nous voici arrivés à l'arrière saison.

L'Automne, BEDEAU de la nature, vient nous surprendre à la fin de la cérémonie, et le peintre nous la représente sous la figure d'une femme attristée, se couvrant les yeux d'une main, tenant de l'autre un éteignoir qu'elle pose sur les dernières églantines dont les pétales délicats, à la pâleur rosée frissonnent au souffle de sa bouche.

La ceinture garnie de quelques épis qu'elle a glanés, de fruits cueillis dans les vergers, elle parcourt les champs et les jardins, éteignant les fleurs, ces *cierges* de la fête qu'on célèbre chaque année. Un petit amour joufflu accompagne la déesse et l'aide dans les fonctions de son ministère.

Les feuilles jonchent le sol qu'elles couvrent d'un tapis d'or. Encore quelques semaines, et les premiers flocons de neige feront s'évanouir la gracieuse apparition sous les traits de laquelle l'artiste a symbolisé la mélancolique saison de la chute des feuilles et des morts prématurées.

A. ACHINTRE.

LA COUR SUPREME DU CANADA



L'HON. WILLIAM B. EGAN



L'HON. J. FORTIN



L'HON. J. THOMAS TASCHEREAU



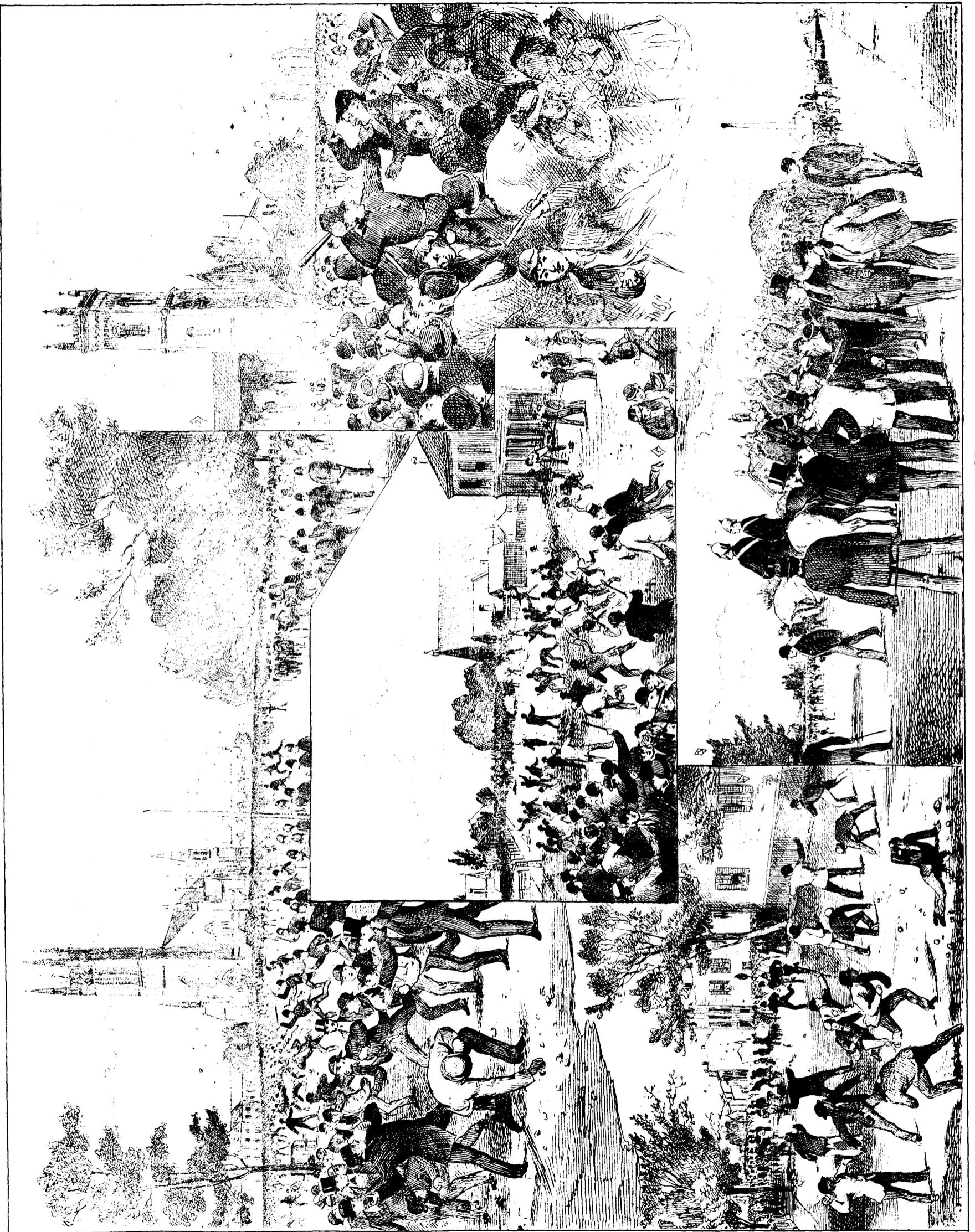
L'HON. SAMUEL HENRY SIMPSON



L'HON. WILLIAM JOHNSTON RITCHIE

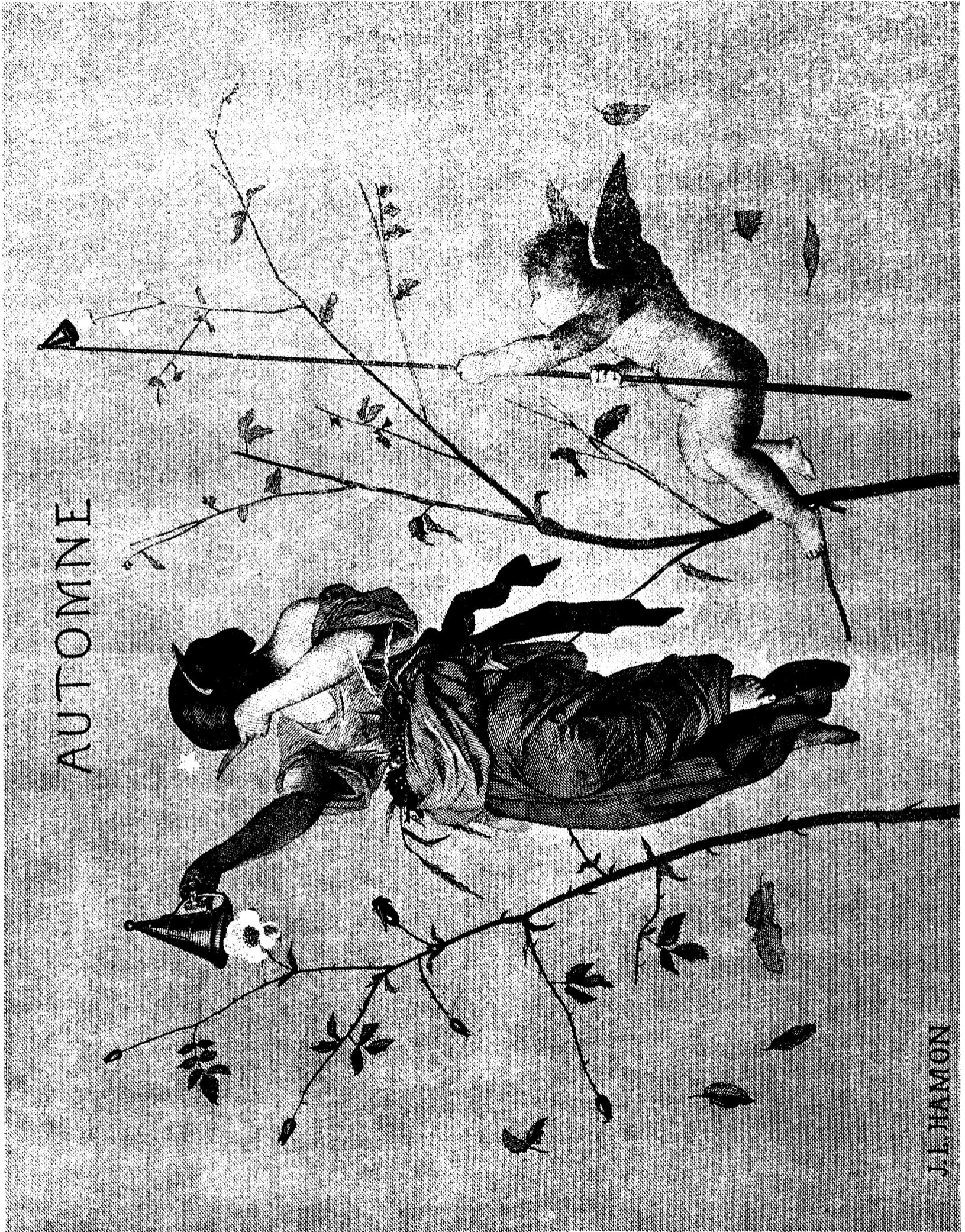


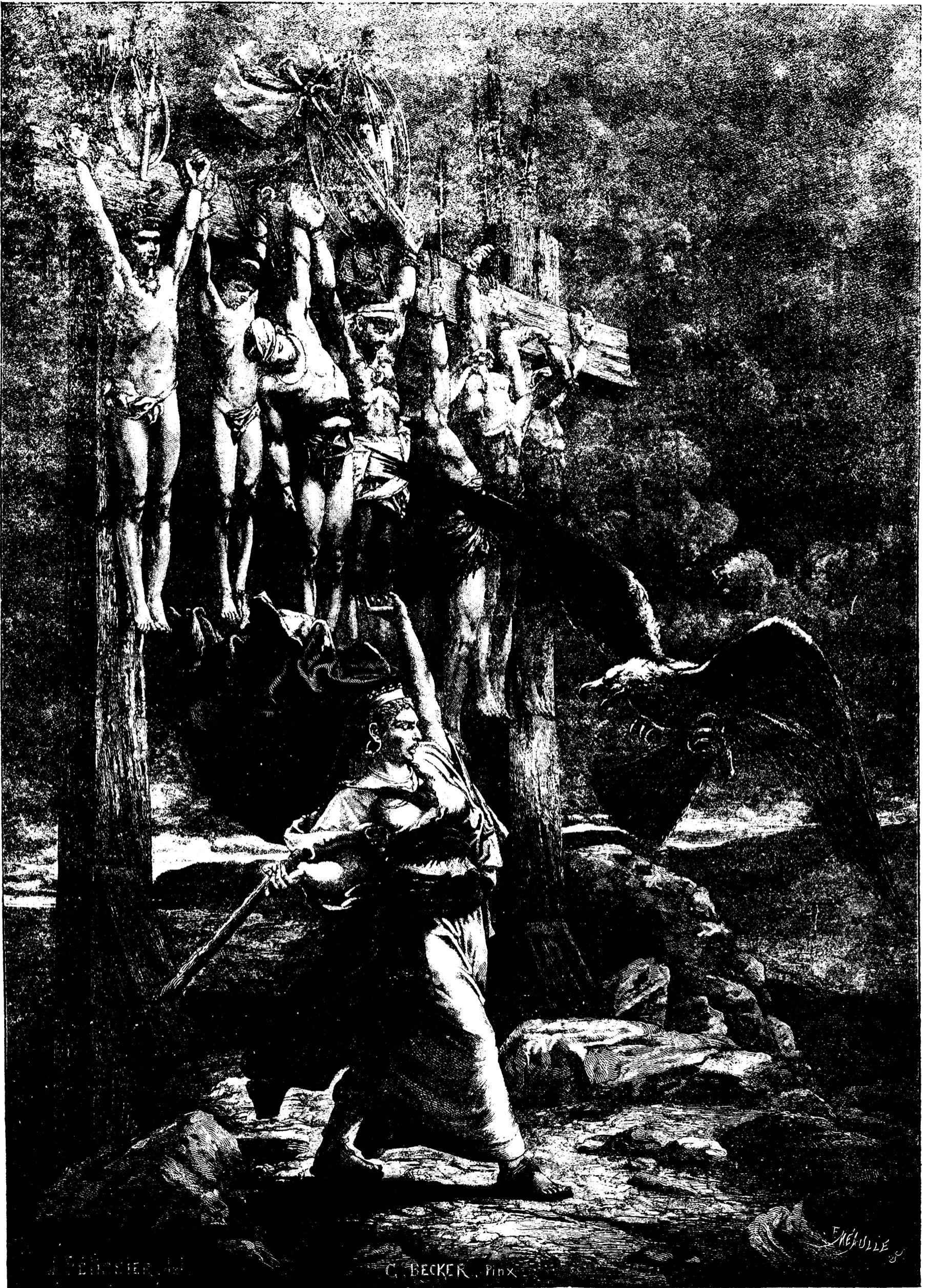
L'HON. WILLIAM A. HENSBY



LES EMEUTES DE TORONTO, DIMANCHE, 3 OCTOBRE

1 Place Magill : La Police repoussant l'attaque contre la procession—2 Le coin des Rues Bay et Adelaide : la Police arrêtant les émeutiers—3 Les Militaires sur la Rue King
 4 Le coin des Rues Simcoe et Adelaide—5 Le plus chaud moment de la journée dans les Rues Bathurst et St. Mary





RESPHA DEFENDANT LES CORPS DE SES ENFANTS CONTRE LES VOUTOURS

"TIME IS MONEY": LE TEMPS, C'EST DE L'ARGENT

Un philosophe a dit : « Je sais fort bien ce que c'est que le temps, mais je ne le sais quand on me le demande. »

S'il est difficile de donner une définition à toute question tant soit peu philosophique, il l'est par dessus tout pour ce qui concerne le temps. En effet, comment définir ce qui est impalpable, ce qui n'existe jamais, puisque le passé n'est plus, que l'avenir n'est pas encore, et que le présent n'appartient ni à l'un ni à l'autre ? Les savants de tous les siècles ont bien essayé à nous définir le temps, mais jamais ils n'ont pu satisfaire leur esprit ni le nôtre en nous en donnant une définition claire et précise. Les anciens, qui ne connaissaient pas le Dieu éternel, sans commencement et sans fin, avaient fait du temps un dieu qui devore ses enfants. Figure très-expressive, mais voilà tout.

Le poète a dit :

Le temps, cette image mobile
De l'immobile éternité.

Cette durée infinie qui se perd dans la nuit profonde de l'éternité, soit que nos regards se retournent en arrière, soit qu'ils percent en avant, est à jamais pour nous, comme l'espace, une immensité sans bornes, une énigme éternelle dont l'homme n'aura jamais le mot sur cette terre.

Comme nous sommes loin de vouloir faire ici une dissertation scientifique ou philosophique, nous laisserons là tous les savants se creuser le cerveau pour nous définir le temps. Nous examinerons le revers de la médaille, qui pourra peut-être plus nous satisfaire.

Ah ! ça, attendez, ami lecteur : voici quelqu'un qui n'est nullement embarrassé à nous répondre catégoriquement, *ab hoc* par dessus le marché. C'est un citoyen de la république voisine qui m'apprend que le temps, c'est de l'argent. *Time is money*, me dit-il avec une conviction vraiment désespérante pour un millionnaire à venir comme moi. Voilà, certes, une définition précise, dite sans emphase, et ce qui est plus, qui trouve son application chez tout un peuple. Hélas ! oui, sous un point de vue matériel, les Américains ont cent fois raison de dire que le temps, c'est de l'argent. Le temps, pour eux, c'est d'amasser des richesses, de s'élever d'un rang obscur au plus haut point de la prospérité et du *high life*. Le principe, certainement, est bon, mais il ne faut point toutefois en abuser. L'homme créé ignorant, rempli de défauts, doit se perfectionner, cultiver et mettre à profit cette noble intelligence que Dieu lui a accordée. Ses efforts de chaque jour doivent tendre à cette fin. Ce même Dieu, qui a condamné l'homme à gagner son pain à la sueur de son front, et qui permet à la terre de rendre au centuple, ne défend pas d'amasser des richesses, mais ce que les lois de Dieu aussi bien que les lois humaines défendent, c'est qu'il ne s'enrichisse au détriment de ses semblables, par des moyens illégitimes et que semblent pratiquer peut-être un certain nombre de nos voisins dans l'application de la définition ci-dessus citée.

Mais revenons sur la durée du temps et du bon emploi qu'il en faut faire.

Rien de si fugitif que le temps. C'est une fumée qui s'élève et qui disparaît à l'instant ; c'est le vol de l'oiseau qui ne laisse aucune trace derrière lui ; c'est un instant que nous croyons saisir et qui s'anéantit immédiatement dans le tombeau du passé ; c'est enfin un gouffre immense dans lequel puissance, grandeurs, richesses et tout ce qui se meut sur la terre s'engloutit et se perd. Que reste-t-il en effet de ces grands empires, de ces riches et puissantes nations, de ces rois orgueilleux de leur grandeur que les siècles écoulés ont vus naître ? Que sont devenus ces opulentes

cités, Babylone, Tyr, Palmyre, Carthage et tant d'autres ? Hélas ! c'est en vain que les voyageurs cherchent à découvrir le lieu sur lequel elles semblaient défier l'éternité. C'est en vain qu'il cherche à découvrir le coin de terre qui recèle la poussière de ces Sisostris, de ces Pharaon, de ces Alexandre, de ces César que les dieux proclamaient immortels.

Tout passe et périt.
Les grâces, la beauté, la folâtre jeunesse,
Sur les ailes du temps s'envolent tous les jours.

(DEVISES.)

Or donc, puisque le temps s'écoule si vite, puisque les instants dont il se compose passent si rapidement, c'est à nous à ne les pas dissiper, et à envisager la vie telle que doit le faire tout homme raisonnable.

« La vie serait encore assez longue et suffisante pour consommer les plus grandes entreprises, dit Sénèque, si nous savions en placer tous les instants. »

Ces grands qui sont parvenus à léguer leur nom à la postérité, qui se sont distingués dans les sciences ou dans n'importe quelle carrière, il ne faut pas croire qu'il ne leur en ait rien coûté pour cela. Comptant trop bien la nécessité de bien employer le temps, ils en ont mis à profit tous les instants qu'ils ont consacrés à l'étude.

Il n'est pas nécessaire de recourir aux siècles depuis longtemps écoulés, ni de parcourir bien des pays pour chercher des exemples. Notre siècle et notre propre pays nous en fournissent assez pour nous convaincre. Si nous examinons la vie de tous nos hommes remarquables, politiques, historiens, poètes et littérateurs, ici plus qu'ailleurs, nous voyons quel courage, quelle énergie, quelle force de caractère il leur a fallu pour parvenir au degré de connaissances qu'ils ont atteint. La plupart peu favorisés de la fortune, possédant peu de moyens de s'instruire, ils ne se sont pas rebutés devant ces nombreux obstacles qu'ils ont rencontrés. Mettant à profit les rares moments de loisirs que leur laissait leur emploi, et sacrifiant à cette soif de la science bien des amusements, ils sont parvenus à acquérir ce degré de connaissances qui les honore, qui en fait des hommes supérieurs, propres à rendre de grands services à leur pays. Différents en cela de beaucoup de jeunes gens qui ne savent que faire d'eux mêmes, où promener leur personne, recherchant les bruyants plaisirs des salons, ils ont résolument fait le sacrifice de tous ces vains fantômes de bonheur pour se livrer aux travaux si ardues de l'intelligence. Noble exemple pour nous et pour les générations futures !

Puisque cet axiome « le temps, c'est de l'argent », que nous avons emprunté à nos voisins, fait le sujet de cette causerie, nous nous permettrons de citer un exemple ou deux parmi le peuple que ce dicton a électrisé, pour ainsi dire métamorphosé.

C'est une justice à leur rendre.

Si nous parcourons la vie de ce grand homme sur qui la tombe vient à peine de se fermer et qui a nom Horace Greeley, nous y verrons par quels prodiges de persévérance et de travail il a pu s'élever si haut, et mériter le titre de premier journaliste de l'Amérique et du monde entier peut-être comme ont osé l'affirmer quelques Américains.

Né de parents pauvres et sans aucun moyen de le faire instruire, il apprend cependant à lire suffisamment pour entrer, à l'âge de quatorze ans, dans une imprimerie. Là, pendant cinq années, sans interrompre son travail de chaque jour, il complète son éducation. Quelques économies le mettent à même de se procurer quelques livres qui sont ses seuls compagnons pendant de longues veilles. Il devient collaborateur de plusieurs journaux, revues, etc., et fonde enfin la *Tribune* dont le tirage atteint 30,000 exemplaires.

On calcule que ce qu'il a écrit en dix ans formerait cent cinquante volumes.

Que dirais-je de l'immortel Franklin, dont la vie n'est pas moins étonnante que celle de l'illustre Greeley ? Ah ! il comprenait l'importance de bien employer son temps, celui-là, et il avait bien raison de dire : « Si vous aimez la vie, ne dissipez pas le temps, car la vie en est faite. »

Que de fois n'avons-nous pas entendu dire « qu'il fallait tuer le temps ! » Ce dicton, enfuté dès les premiers âges, parvenu jusqu'à nous et qui, malheureusement, exercera son pouvoir magique jusqu'à la fin des siècles, faisait encore dire à Sénèque « qu'une partie de sa vie se passe à mal faire, la plus grande à ne rien faire, la totalité à faire ce qu'on ne voudrait pas faire. »

Soyons plus sages. On dit que nous vivons dans un siècle de lumière et de progrès, eh ! bien, sachons tuer le temps de la bonne manière par les travaux nobles de l'esprit, lesquels sont toujours une source de plaisirs, de satisfactions si saines pour ceux qui s'y livrent.

A. GAGNON.

Québec, 15 octobre 1875.

NOUVELLES DIVERSES

Notre Parlement local se réunira le 4 novembre.

La nouvelle législature d'Ontario se réunira vers le 5 novembre.

La commission internationale des pêcheries ouvrira bientôt ses séances à Halifax.

A Ottawa, le coût de l'éclairage de la ville au gaz est de \$28 par reverbère, soit de six dollars de plus qu'à Montréal.

La compagnie du télégraphe de Montréal vient d'ouvrir un nouveau bureau à St. Michel, comté de Bellechasse.

Les catholiques de Toronto ont souscrit une somme de \$7,000 en faveur des hommes de police qui ont si bien protégé la procession, lors de la dernière émeute.

On doit ouvrir prochainement à Québec une classe d'architecture ornementale, de dessin mécanique et géométrie dans l'école des arts et manufactures.

Environ 2 500 hommes sont employés sur la section du chemin de fer du Pacifique accordée à M. Sifton et Wards. Le nivellement de 85 milles, entrepris par les sous-contracteurs, est à la veille d'être terminé.

Les journaliers gagnent de \$35 à \$40 par mois et la nourriture, et les ouvriers qui ont une spécialité, \$45 et la nourriture.

La Cour de Révision, composée des juges Meredith, Stuart et Casault, a prononcé son jugement, samedi dernier, dans l'affaire de la contestation de l'élection des Trois-Rivières. Le jugement du juge Polette a été renversé, et la pétition des contestants est maintenue. Ainsi la contestation continuera.

Les travaux ont été poussés avec une grande activité sur le chemin de fer de Drummond et Arthabaska, comme on peut le voir par les détails suivants. Les lisses sont posées jusqu'au delà de St. Guillaume, à une distance d'à peu près 24 milles d'ici. Malgré les pluies fréquentes que nous avons, le nombre des travailleurs n'a pas beaucoup diminué et l'ouvrage avance toujours. Un train assez régulier avec wagon pour passagers roule chaque jour entre St. Guillaume et Sorel. Cela est très-satisfaisant sous les circonstances actuelles. — *Gazette*.

Pendant les excavations que l'on fait actuellement, à Québec, pour l'élargissement de la chapelle St. Mathieu, on a trouvé les restes d'un des frères de Sir Walter Scott, pale-maitre dans le 74^{ème} Highlanders, qui mourut dans cette ville le 7 février 1823. Ces restes seront inhumés avec respect.

Le brigantin *Pierre Nolaskue*, à destination de Montréal, s'est complètement perdu dernièrement sur une des files de la Magdeleine. Le capitaine Bernier, de l'Islet, qui commandait le navire, s'est noyé ainsi que le cuisinier. Le brigantin *Pierre Nolaskue* était la propriété de M. W. A. Charlebois, de Montréal.

A sa dernière assemblée, la société St. Patrice a adopté le projet de M. Michael J. O'Brien pour l'érection d'un monument à O'Connell. D'après ce plan, le monument coûtera \$10,000. On a passé une résolution demandant que l'on s'adresse à la Corporation pour obtenir la permission d'ériger le monument sur la place Victoria. On commencera la construction de ce monument le 17 mars prochain, jour de la fête de St. Patrice.

Le Rév. M. D. Paradis, curé de la Baie du Febvre, vient de faire l'acquisition de la magnifique propriété des Delles Cazeau, située à trois arpents de l'église, pour la modique somme de \$8,000, pour fonder un collège commercial et y établir une ferme modèle sous la direction des frères de St. Laurent.

Une circulaire, adressée au secrétaire de la chambre de commerce de Montréal, lui annonce que la sixième assemblée annuelle de la chambre de commerce de la puissance aura lieu le 18 janvier prochain, à Ottawa. Des questions d'une importance majeure seront discutées à cette assemblée ; des sujets d'un haut intérêt y seront traités. Entre autres choses, on y discutera la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire d'opérer des changements dans notre système de tarif actuel.

A l'avenir les valises des passagers, allant d'un port à un autre par les chemins de fer canadiens et américains, seront marquées par les employés de la douane, au port de départ, d'un timbre spécial indiquant le jour et l'heure du départ. Ainsi, au port d'arrivée, les employés de la douane pourront s'assurer à l'avenir d'un coup d'œil si les voyageurs porteurs de bagages estampillés ont fait le trajet directement. Cette méthode est assurément préférable à celle projetée il y a quelque temps, de sceller les valises des voyageurs.

M. Giberton, de cette ville, a reçu la lettre suivante de M. le consul général de France à Québec :

Consulat de France à Québec,
Québec, le 11 oct 1875.

MONSIEUR GIBERTON,
Trésorier du Comité pour les inondés Français, Montréal.

MONSIEUR,
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 octobre, par laquelle vous m'annoncez la clôture des opérations de votre comité.

Je suis chargé par S. E. M. le duc De Casers de remercier en votre nom l'œuvre charitable qui s'est organisée à Montréal, pour les inondés de la Garonne, et dont vous avez centralisé pendant trois mois les généreux effets. Je vous prie de vouloir bien transmettre ces remerciements à tous ceux qui vous ont secondé dans cette tâche, et de leur faire agréer en même temps l'expression de ma gratitude personnelle.

La France n'oubliera jamais la sympathie touchante que le Canada vient de témoigner à ses populations du midi. Vous avez dû constater par la presse française l'émotion causée dans notre pays par l'annonce des souscriptions canadiennes. Ces témoignages précieux resserreront, je n'en doute pas, les liens d'affection, déjà si puissants, entre les deux peuples. Veuillez agréer, cher monsieur, la nouvelle assurance de ma considération la plus distinguée.

A. LEFAIVRE.

On écrit de La Patrie en date du 4 courant :

Vingt-et-un nouveaux colons sont arrivés ici pendant la semaine expirée le 2 octobre. Il nous en arrive tous les jours. Tout va bien. M. Félix Rivard a acheté le moulin de M. Damase Breaud, qui va en construire un autre à Vaillartbourg. Le moulin de M. Vaillant, dans ce dernier canton, sera en opération dans quelques jours.

M. Chicoyne est parti pour St. Hyacinthe et Montréal, à la recherche d'un missionnaire et d'un médecin.

Dans la première semaine d'octobre, l'agent de repatriement a donné des certificats à 80 nouveaux colons, dont les familles comprennent 115 personnes. Le lieutenant-gouverneur vient de nommer J. A. Chicoyne, écrivain, juge de paix pour La Patrie.

M. Chicoyne va bientôt amener sa famille au village de La Patrie, où il a acheté une jolie propriété.

Outre ceux qui vont coloniser les cantons de l'Est, une cinquantaine de familles laissent chaque semaine la Nouvelle-Angleterre pour retourner au Canada.

Le gouvernement a décidé d'y faire faire, d'ici au printemps prochain, de 800 à 1,000 acres de terre, et plus de 4 milles de chemin. On a déjà commencé et l'on travaille très-activement.

MUSÉE LECHEVALIER, 252 RUE NOTRE-DAME.— Ce musée, tout récemment établi par les soins et aux frais de M. Lechevalier, naturaliste à Montréal, est une œuvre à la fois nationale et scientifique, car elle sert autant à l'honneur du pays qu'elle contribuera à l'avancement de cette belle science qu'on appelle l'Histoire Naturelle, science malheureusement trop négligée dans le pays.

L'heureuse initiative de M. Lechevalier honore aussi notre ville qui n'a encore rien de ce genre à offrir aux nombreux touristes qui, chaque année, viennent la visiter. Espérons qu'avant peu, Montréal se fera un point d'honneur, à l'exemple de ses voisins, New-York, Boston, Philadelphie et Rochester, d'ouvrir son Muséum d'Histoire Naturelle aux nombreux voyageurs ce qui répandra peu à peu le goût de cette science si intéressante et si nécessaire.

Le Musée Lechevalier que nous nous som-

mes fait un devoir de visiter, mérite vraiment la peine d'être vu ; car sans parler des riches collections d'œufs et de mollusques qui s'y trouvent, il est en core un nombre considérable de spécimens très-curieux, tels qu'oiseaux, mammifères, reptiles, poissons, céphalopodes et dont l'énumération, serait beaucoup trop longue.

Outre un monstrueux gorille, rareté précieuse, nous mentionnerons une autre pièce qui a spécialement attiré notre attention : c'est un énorme boa constrictor, (Boiguacu) d'environ 15 pieds de long, étouffant dans ses anneaux une magnifique gazelle (antilopocapra americana) des Montagnes Rocheuses. Ce groupe superbe et admirablement réussi, fait honneur à l'habileté de son auteur, M. Lechevalier.

M. DUFAURE

GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

Connaissez-vous le houx ?

Ce n'est point un arbre élégant et délicat comme le saule pleureur, ni majestueux comme le chêne aux formes classiques.

Ce n'est pas non plus un arbre lyrique comme le cèdre, un végétal civilisé comme le maronnier, un arbuste aristocratique et mondain comme le lilas blanc, encore moins une plante de serre comme l'oranger et le laurier-rose.

C'est un arbre des bois, âpre et dur, un arbre des terrains ingrats et maigres. Le sol qui crée la plante imprime à ses créations sa nature propre et les façonne à son image. Riche et plantureux, il fait les grands arbres luxuriants, mais faibles et de bois tendre, spongieux et mou ; parcimonieux et serré, il fait les arbres trapus, mais vigoureux, tenaces, de bois dense et dur.

Le houx est un de ces arbres péniblement, mais fortement faits. Rien en lui n'est donné au luxe, à l'élégance, à l'agrément ; tout à la force, à la solidité, à la résistance. Il n'est point haut, mais dru et ramassé, sa branche courte et massive n'offre pas, comme celle des autres arbres, un gros paquet de feuilles à son extrémité, dont la pesanteur et la surface permettent au vent d'y peser comme un levier pour la caser d'un coup violent ; cela ne plie guère et ne rompt pas. Sa verdure sombre et luisante, touffue mais serrée, portant au bout de chaque nervure une épine aiguë, se forme en bouffe épaisse, c'est l'arbre-hérissin ; la bourrasque ne le peut jamais frapper qu'obliquement, toujours « suivant la tangente » et jamais de plein fouet. Sa racine, profonde et multiple, se cramponne au rocher, s'incruste dans les fentes. Cela ne s'arrache pas ni ne s'ébranle.

Ce n'est donc point un arbre aimable ni gai ; mais c'est un arbre utile, de service et de défense. La chanson populaire en témoigne quand elle donne au laboureur

« ... La charrue en bois d'étable,
L'aiguillon en branche de houx. »

Eh bien, si j'avais à donner à M. Dufaure des armoiries, ce serait des « armes parlantes » : un houx avec cette devise : « Qui s'y frotte s'y pique. »

Allez à Versailles un jour de séance et trouvez-vous vers les deux heures sur la place d'Armes, au coin de la rue Colbert et du Palais. Entre deux heures moins dix et deux heures moins cinq, vous verrez apparaître, montant l'avenue de Saint-Cloud et le côté de la place d'Armes, un petit homme d'allure étrange et que, de loin, à première vue, vous prendrez infailliblement pour un pauvre petit vieux garçon de bureau de ministère.

Une longue lévite d'un noir fumeux ou marron foncé l'enveloppe du col au jarret ; un chapeau noir, que la brosse a négligé, le surmonte et le rapetisse encore. De loin, la forme antique de ce vêtement étonne et tire l'œil ; vous plaignez le pauvre homme que la parcimonie de l'Etat condamne à conserver dans sa vieillesse les modes antédiluviennes de son jeune âge. A mesure qu'il approche, votre impression se confirme et s'accroît. Vous avez vu le gilet

jaune ou brun fané, qui tantôt le sangle et bride sur la poitrine, tantôt, trop large, plisse et grimace ; vous distinguez une cravate, large, à grands plis, tournée sans art autour du cou, mal nouée, montant haut sur la nuque et froissant sur l'ouverture du gilet ses pointes indociles. Des souliers lacés, de bons gros souliers du bon vieux temps, complètent l'ensemble de cette mise médiocrement soignée. C'est bien la tenue d'un pauvre petit employé vieilli dans la bureaucratie.

Attention ! le voici tout près. Vous distinguez ses traits, sa physionomie : vous avez entendu sa voix et rencontré son regard. Vos impressions premières sont à tous les diables. Il n'est plus question du « pauvre employé. » Vous ne savez pas encore « qui c'est » ; mais vous vous sentez en présence de « quelqu'un. »

Ce « quelqu'un » n'est point un Adonis et n'a rien d'engageant au premier aspect : il n'a point l'air commode et n'inspire pas la familiarité, tant s'en faut. La physionomie est rébarbative, le regard rude. L'une n'invite pas, l'autre vous tient à distance. On sent que l'homme est d'abord difficile, point du tout liant, peu disposé aux banalités des relations sociales. Rien qu'en le voyant vous vous êtes dit : « Il ne doit pas faire bon s'y frotter. »

Il marche d'un pas lourd, mais ferme, le haut du corps en avant, un peu courbé, se déplaçant tout d'une pièce, rythmant son pas d'un mouvement roide des épaules, un vrai pas de paysan, rustique et gauche, mais solide et soutenu.

La figure est étrange, on ne peut certes point dire qu'elle soit belle ; mais sa laideur est puissante et ne donne point envie de rire, ni de railler ; de ce facies parcheminé, jauni, tourmenté bizarrement, crevasé de rides profondes, bosselé de saillies et de préminences, se dégage et rayonne je ne sais quelle force de pensée, quelle vigueur de volonté qui s'imposent, dominent l'attention et vous enlèvent la perception des défauts de la forme en vous faisant sentir la supériorité de l'esprit. Le dédain de la forme, c'est le trait caractéristique de sa physionomie. Les minuties, les futilités, les recherches de la toilette, les élégances de la tenue, il les tient pour faiblesses et frijolités et ne daigne en prendre souci, considérant la distinction extérieure comme un vernis de surface destiné le plus souvent à couvrir le vide du fond. On l'a traité d'ours et on a eu tort ; il n'a jamais condescendu à « faire le beau. » Ce n'est pas lui qui se sanglera, comme tel autre, dans un corset, ou se tirera à quatre épingle. Il laisse la parfumerie aux vieux Leaux, les cravates savantes aux diplomates, la correction sévère de la tenue aux jeunes doctrinaires, qui se donnent le « genre anglais. » En toutes choses, qu'il s'agisse d'opinions ou de toilette, il faut l'accepter tel qu'il est ; c'est à prendre ou à laisser. Il est lui-même et ne consentirait point à être autre chose. Les concessions et la docilité ne sont point son fait. Non, pas qu'à l'occasion il manque de souplesse, de savoir-faire, de « nuances. » Mais les ressorts de sa souplesse ne sont sous la main de personne. M. Dufaure n'est maniable que pour M. Dufaure.

Pour les autres, il est roide, bourru, cassant, hérissé. Maintes fois on a dit de lui « qu'on ne savait par quel bout le prendre. » Le fait est qu'il est âpre de surface, rude au contact, tranchant, piquant et acéré. Ses adversaires ne s'y sont jamais frottés sans en porter les marques, et souvent même ses alliés n'en sont point sortis sans égratignures. Sa parole même est affilée et coupante comme l'acier du rasoir ; rien qu'en effleurant elle entaille profondément. Ce qui lui donne ainsi le mordant et le fil, c'est l'ironie. Il est l'ironie incarnée, l'ironie faite homme.

C'est là sa puissance, cette arme terrible

il la possède absolument ; il se l'est appropriée, assimilée, infusée. Tout en lui la respire et en porte l'empreinte ; sa parole, son regard, son allure et jusqu'à son vêtement. Sa lévite est une ironie à l'adresse du frac pincé de M. de Broglie ; sa boutonnière vierge de tout ruban est une ironie qui raille de haut le clinquant dont tant d'autres boutonnières sont constellées. Il a fait des commandeurs, des grands officiers, et n'a pas daigné se laisser faire chevalier. La lisière de laine dont il serre ses dossiers est une ironie ; elle se moque des portefeuilles officiels et les prend en pitié.

L'ironie pétille dans ses petits yeux clairs et grimace dans la moue bourrue de ses grosses lèvres. Qu'il vienne à sourire, et de tous ses traits, de toutes ses rides l'ironie rayonne ; elle transfigure ce visage sévère qui tout à coup devient gouzilleur, et, rien que par le jeu de la physionomie, développe une remarquable intensité de sarcasme. Ces sourires-là sont écrasants et ceux sur qui ils tombent s'en souviennent longtemps. M. de Ravinel en a eu quelque chose le jour où, à propos d'un article de journal dont il n'avait pas compris la forme ironique, M. Dufaure, pour lui en révéler l'ironie, lui en fit sentir à la fois la pointe et le tranchant.

A la tribune, il ne sourit plus, sa figure demeure impassible, sa voix égale, son débit presque monotone. La voix est forte, d'un timbre puissant, rogue, grondante et sonore malgré quelque nasillement. La phrase, toujours correcte, se développe et se déroule sans effort, d'un jet continu, s'accompagnant d'un geste sec, impérieux, qui en augmente la précision. Il ne souligne point ses mots par des inflexions de voix ou par des « temps » calculés. C'est en passant qu'il frappe et sans s'arrêter. Il va droit au but tout en frappant par côté. Il a le coup de collier direct et le coup de butoir oblique. Il enveloppe ses épigrammes dans une parenthèse, dans une incise, ce qui leur donne la force de la surprise et de la soudaineté. On ne voit pas venir le trait, on est perforé sans en avoir senti la piqûre ; par exemple, après, on la sent et cruellement. C'est un des plus rudes démolisseurs que compte le personnel parlementaire.

Ce redoutable joueur a soixante-dix sept ans et les porte gaillardement. Député en 1834, il a conquis en 1839 son premier portefeuille. Deux fois ministre de 1849 à 1851, démissionnaire après le 31 octobre 1851, il est allé à Mazas au 2 décembre. Garde des sceaux et président du conseil sous M. Thiers, tombé avec lui au 24 mai, il est sinon le chef reconnu, au moins l'autorité la plus haute du centre gauche.

Dans l'évolution inévitable qui se dessine déjà et se complètera bientôt, et qui doit faire passer le gouvernement de la droite à la gauche, de la politique d'ordre moral à la politique parlementaire, du septennat personnel à la république conservatrice, M. Dufaure a sa place marquée ; il est, de droit, la clef de voûte de toute combinaison ministérielle.

JEAN DU VESTRE.

La concurrence est la vie des affaires ; en dehors de la concurrence, tout languit. Quel intérêt posséderait un industriel à améliorer sa fabrication s'il était sur le marché ; il améliorerait ses prix probablement, mais sa production resterait stationnaire. Les Compagnies d'assurance contre le feu en étaient là : Liées entre elles par un tarif, elles améliorèrent à leur profit le taux des Primes ; mais la Compagnie *Stalucina*, dont le bureau est au No. 13, Place d'Armes, est entrée dans le champ des assurances ; elle tient, au profit des assurés, à faire une concurrence loyale aux autres compagnies par un abaissement équitable des Primes sur les risques encourus.

UN SOU DE RENTE

Quand on dépense un franc, on se sépare d'un sou de rente perpétuelle.

Beaucoup de prodigues, s'ils s'arrêtaient longtemps et souvent sur cette remarque, deviendraient peut-être avares, comme on voit des pas sagers, lorsque la nacelle penche d'un côté, se jeter à l'autre et y chavirer.

Que de jeunes gens prennent de bonne heure, sans y prendre garde, la manie d'entrer dans un café dès qu'ils rencontrent un camarade, pour se faire servir mazagrans, chartreuses, vin chaud ou bocks, sous prétexte d'une soif qu'ils n'ont pas ! Que de jeunes femmes, au milieu du jour, sous prétexte de faim ou de langueur d'estomac, cèdent à l'envie d'une friandise, et consument, au détriment de leur santé, tartes, brioches, petits fours, fruits glacés !

Double faute ! La soif et la faim, sollicitées à contretemps, finissent par contracter la mauvaise habitude de se réveiller aux heures où elles auraient dormi ; ce qui était fantaisie, caprice, mode, imitation, se transforme en nécessité et tyrannie : d'où il suit que tous les jours, à la même heure, un sou, deux sous, trois sous de rente tomberont dans le gouffre des regrets, sans compter les désordres de l'estomac et de la digestion.

Et le chapitre des imprévus, qui offre tant de sections, de sous-sections, d'articles, de sous articles et de paragraphes ! En voici un qui ne finirait pas si l'on ne veillait sur lui avec l'attention incessante des sentinelles sur la ligne des grands-gardes.

Exemples :

— Cher ami, où vas-tu ?

— Au Musée, passer quelques heures ; après quoi j'irai demander à dîner chez ma vieille cousine.

— Toujours sage, ce cher Alfred ! Quant à nous, la passion nous a pris d'aller à Saint-Germain faire une promenade en forêt, pour nous plonger dans un bain d'air pur, après six mortels jours d'assiduité au bureau. Mais j'y songe : Paul est malade ; prend sa place dans la calèche, tu admireras la belle nature au lieu des chefs-d'œuvre des arts. Cette étude vaut bien l'autre. Est-ce dit ? Allons, un bon mouvement pour des amis !

Et le soir Alfred constate, en déposant sa bourse sur la cheminée, qu'il a dispersé de vingt-cinq à trente sous de rente dans une partie de campagne dont il n'avait pas besoin, n'étant rentré à Paris que de la veille.

Et d'un ! — Encore un autre.

— Quel plat du jour, garçon ?

— Un navarrin, Monsieur.

— Hum ! il fait bien chaud aujourd'hui pour des sauces substantielles et des farineux gras ?

— Si Monsieur prenait auparavant une tranche de melon ? on le dit délicieux.

— Est-il bien frais ?

— Dans la glace.

— Eh bien, soit !

Le melon arrive et reçoit un accueil distingué.

Après quelques minutes, le garçon revient avec un navarrin fumant :

— Comment Monsieur a-t-il trouvé le melon ?

— Bon, mais un peu froid ; je craindrais...

— Pourquoi Monsieur ne demanderait-il pas un verre de madère ? cela cuit le melon.

— Oui, en effet, donnez-m'en ; je craindrais un embarras dans la digestion.

Et voilà au moins deux ou trois sous de rente qui ont disparu grâce aux conseils intelligents du garçon. Vous n'aviez cependant que l'intention de prendre le dîner ordinaire. Ah ! l'imprévu !

Ce ne sont point les péchés capitaux qui

dissipent les sous de rente : ils effrayent avec leur grosse laideur et leurs longues griffes ; à les voir, on serre son or. Les simples peccadilles sont autrement habiles à décrocher les pièces blanches avec leur mine engageante et leur patte de velours. La vanité ruine plus de gens que l'orgueil ; et par de menues sommes sans importance apparente ! C'est là qu'il faut veiller.

Que chaque dimanche, avant de garnir la bourse, on fasse un léger examen de conscience sur les sous de rente échappés durant la semaine, qu'on mette en note le chiffre de ces fantaisies, de ces inutilités, de ces besoins factices qui naissent et renaissent sans cesse, on sera stupéfait, en fin d'année, du nombre de ces sous qui courent le monde en tous sens.

La perte d'un seul sou de rente répétée cent fois dans un an, depuis l'âge de vingt jusqu'à celui de soixante ans, représenterait, en y comprenant les intérêts à 5 pour 100, plus de six cents francs de revenu, que beaucoup de gens seraient heureux de trouver dans leur vieillesse, ou avec lesquels, s'ils n'en ont pas besoin, ils pourraient honorer leur mémoire en assurant perpétuellement, après eux, le pain quotidien à six ou sept infirmes.

SEMAINE POLITIQUE

Pendant que Son Excellence le Gouverneur Général traverse l'océan pour veur reprendre son poste à Ottawa ; que le public commente le discours politique que l'hon. Premier vient de prononcer à Sarin ; que Montréal s'occupe de l'élection du représentant de la division ouest de la ville, le gouvernement de Québec vient, paraît-il, de conclure un arrangement définitif avec les directeurs du chemin de fer de colonisation du Nord. Voici en quels termes le télégraphe annonçait cette nouvelle, la semaine dernière :

« La Compagnie a transmis la semaine dernière au gouvernement une résolution déclarant qu'elle céderait ses droits, à la condition que le gouvernement paierait ses dépenses préliminaires.

« La Compagnie demandant de plus d'être déchargée de toute responsabilité vis-à-vis de ceux qui auraient des réclamations contre elle ou prétendraient en avoir. »

Les nouvelles conditions dans lesquelles s'opérera la construction des deux lignes de chemins de fer que le gouvernement prend à sa charge, sont les suivantes :

La longueur du chemin de la Rivière Nord avec l'embranchement des Piles sera d'environ 180 milles ; celle de la ligne de Montréal, Ottawa et Ouest avec ses embranchements, d'environ 137 milles ; soit une longueur de 317 milles qui, à \$27,000 par mille, coûtera la somme de \$8,559,000.

Reste maintenant à déduire de ce total :

Souscriptions des diverses municipalités	\$2,335,000
Octroi du gouvernement à l'ancienne Cie.	\$1,751,000
Déduction totale	\$4,086,000

La province rentre en outre dans la propriété des terres qu'elle avait aliénées, deux millions d'acres de terrain bien boisé, évaluées à \$2 l'acre. Le gouvernement aura de plus, une fois les lignes achevées, les bénéfices de leur exploitation.

En France, les partis s'organisent pour la prochaine session du Corps Législatif.

Deux décès remarquables à des titres différents, viennent d'arriver à Paris : Carpeau, le célèbre sculpteur, et Berger, le fameux joueur de billard, sont morts la semaine dernière.

En Angleterre, M. Gladstone a annoncé qu'il renonçait à la direction du parti libéral.

Le prince de Galles est parti pour les

Indes ; la princesse, sa femme, l'a accompagné jusqu'à Calais.

On assure que le lieutenant-général sir Frédérick Haines, commandant des troupes du gouvernement de Madras, va succéder à lord Napier de Magdala comme commandant-en-chef.

Le *Times* de Bombay annonce aussi que le choléra exerce ses ravages dans la province de Mysore.

Les nouvelles d'Italie nous apprennent le départ de Rome du Cardinal McCloskey. Le cardinal Franchi et autres l'ont accompagné jusqu'à la gare du chemin de fer. Mgr. Roncetti est allé jusqu'à Civita Vecchia. Il se rendra d'abord à Paris et ensuite ira voir le cardinal Manning, à Londres, et le cardinal Cullen, en Irlande.

Son Eminence a donné des instructions pour faire construire à Rome un magnifique autel en marbre destiné à la cathédrale de New-York et qui coûtera \$40,000.

L'Italie nommera un comité d'Italiens résidant en Amérique pour s'occuper de l'exposition de Philadelphie.

Le Pape enverra à l'exposition du centenaire deux mosaïques représentant, l'une la Madone de Raphaël, l'autre la Ste. Agnès de Gerardi.

D'Allemagne, on annonce que, vu la mauvaise état de sa santé, Bismark n'accompagnera pas l'empereur Guillaume en Italie.

La cour ecclésiastique siégeant à Berlin a déposé l'évêque de Breslau.

Le *Daily News* publie une dépêche de Vienne disant que la Russie prépare une expédition contre Bukora, pour se venger de l'appui que cette puissance a prêté aux insurgés du Khokand.

A. ACHINTRE.

AVENTURIERS ET CORSAIRES

LE GAOULÉ

VI

(Suite)

Après qu'il eut purgé sa retraite, Maubrac dit au nègre qui l'accompagnait :

— Maintenant, va-t'en faire bonne garde ou bonne chasse à l'entour ; et le premier *marron* que tu rencontreras, amène-le-moi en lui disant qui l'attend ici.

Maubrac se servait de ce nègre, comme les chasseurs de bêtes fauves se servent de certains animaux qu'ils offrent en holocauste à la voracité du tigre ou de la panthère.

Le nègre, pour qui la tentation était bien forte de se trouver seul et libre en plein pays de *marronnage*, voulut cependant sonder les intentions de l'aventurier. Il lui posa donc naïvement cette question :

— Si, au lieu de pouvoir conduire ici les *marrons* que je rencontrerai, ce sont eux qui m'entraînent au fond des bois ?

— Imbécile, répondit Maubrac, t'imagines-tu qu'en te conduisant ici, je n'ai pas fait à l'avance le sacrifice de ta personne ? Crois-tu que j'aie espéré de pouvoir te ramener à Saint-Pierre ? Est-ce que le poisson que tu jettes à la mer après l'avoir pêché s'avise de revenir sur le rivage ? Amène, moi donc d'abord des *marrons*, après quoi tu partiras avec eux, s'il te semble bon ; je n'y prendrai pas garde.

— Merci, maître, répondit le nègre avec joie.

Et il partit en courant.

Maubrac s'allongea dans un hamac et attendit, l'œil et l'oreille au guet. Soit que les émanations du quartaut d'eau-de-vie eussent pénétré jusqu'au fond des bois, soit que l'incendie des haziers et des herbes de l'ajoupa eût paru aux nègres de loin, un signal leur annonçant le retour d'un hôte ami, toujours est-il que vers le milieu de la nuit, Maubrac entendit un bruit de pas légers, et, à travers les bambous mal joints, il aperçut la lueur rougeâtre d'un flambeau de résine. Il sauta à bas de son hamac, et attendit de pied ferme les visiteurs qui lui arrivaient.

— Qui va là ? cria-t-il.

— Est-ce vous, compère Maubrac ? demanda une voix que le colon reconnut bien.

— Oui, Fabulé, c'est moi, tu peux t'approcher.

Fabulé s'avança suivi de deux compagnons et salua familièrement Maubrac.

— Est-ce mon nègre qui t'a conduit ici ? demanda l'aventurier.

— Quel nègre ?

— Un drôle que j'avais mis en faction pour avertir le premier de vous qu'il rencontrerait, que j'étais ici, et désireux de te voir, compère. Si tu n'as point rencontré ce coquin, c'est qu'il sera déjà parti *marron*.

— Est-il à vous ce nègre ?

— Tu sais bien, Fabulé, que je n'ai plus d'esclaves. J'en ai possédé deux ; ils sont allés, l'un après l'autre, dans ton propre camp, — et tu me les as gardés. — Non, celui-là m'avait accompagné pour me servir pendant les quelques jours que je viens passer à la campagne, au milieu de vous. On me l'avait prêté, et je lui avais permis de partir dès que je n'aurais plus besoin de lui.

— C'est un misérable ! s'écria Fabulé avec une indignation sérieuse ; voulez-vous maître, qu'on le recherche et vous le ramène ?

Cette proposition du chef *marron* n'étonna pas Maubrac ; il savait par expérience combien est fantasque le caractère du nègre. Dans la pensée de Fabulé, cet esclave n'était pas dans une condition à s'évader ; il avait abusé d'une confiance dont il n'était pas digne.

— Je ne tiens pas à ce drôle, répondit Maubrac ; je n'ai plus besoin de lui, puisque te voilà, et même je te fais cadeau de sa personne ; s'il vient à ton camp, garde-le, il sera de bonne prise.

— Merci, maître, répondit Fabulé, en s'asseyant sur le quartaut d'eau-de-vie qu'il regardait, depuis son arrivée, d'un œil de convoitise, et il reprit : Je vous croyais devenu tout à fait riche et puissant ?

— Tu ne te trompes pas, compère ; aussi t'ai-je dit tout à l'heure que j'étais venu passer quelques jours à la campagne pour te voir et causer avec toi. La fortune ne me rend ni oublieux ni ingrat.

— Et qu'est-ce que vous avez donc à me dire, maître ? demanda le nègre en battant un air de danse sur les douves du petit baril.

— Oui, je suis devenu riche, Fabulé ; je suis l'ami, le protégé, le favori de la comtesse de Saint-Chamans. Sais-tu de qui je veux parler en te nommant cette dame ?

— Parfaitement, répliqua le nègre ; c'est, dit-il, une très-jolie dame, très-généreuse, très-bonne, et que les créoles détestent. Raison de plus pour que nous l'aimions, nous autres !

— A merveille ! Eh bien madame de Saint-Chamans, à qui j'ai parlé de toi, de ta bravoure, de tous tes mérites, enfin, m'a chargé de t'offrir son amitié, sa protection, ce baril d'eau-de-vie sur lequel tu es assis, et l'argent que j'ai dans ma poche, en échange d'un service . . .

— Je suis prêt à tout ! s'écria Fabulé en enlevant la bonde du quartaut, et il but à grandes gorgées l'eau-de-vie qu'il versait dans le creux de sa main.

— Il va sans dire, reprit Maubrac, que la protection de la comtesse, celle du gouverneur et la mienne, te sont acquises, avec l'impunité la plus entière. Tu pourras donc t'y prendre pour réussir, de telle façon que tu voudras.

— De quoi s'agit-il ? demanda le nègre en faisant claquer ses lèvres repues, et en reprenant sa première position à cheval sur le baril.

— Il y a à la Martinique un créole que madame de Saint-Chamans abhorre. Il l'a insultée, blessée dans sa dignité.

— Une dame qui est si bonne et qui a de la si bonne eau-de-vie !

Et comme si un souvenir irrésistible se fut emparé de son palais, Fabulé s'assit par terre, enleva de nouveau la bonde du quartaut, emplit un petit *couï* qu'il portait dans sa poche, passa une rasade à Maubrac, puis à chacun de ses deux compagnons, et vida deux fois le *couï* pour son compte.

— Comment se nomme ce créole ? demanda-t-il en se dressant sur ses pieds.

— Il s'agit de M. Du Buc, le connais-tu ?

— Parbleu ! si je le connais. Eh bien ! qu'est-ce que la bonne maîtresse veut qu'on lui fasse ? Faut-il le tuer ?

— Non, il faut tout simplement le ruiner, d'abord, en faisant révolter ses nègres, en mettant le feu à sa case. Surtout, n'oublie pas ceci, Fabulé, tu profiteras du désordre où sera l'habitation pour fouiller les cachots et enlever un blanc que la comtesse soupçonne M. Du Buc d'y avoir enfermé.

— Ensuite ?

— Tu enlèveras ce blanc, et tu le conduiras à ton camp.

— Que faudra-t-il faire de lui ?

— Le bien cacher et le bien enchaîner, de peur qu'il ne s'évade ou qu'on ne le reprenne, et attendre les ordres de la comtesse.

— Je suis prêt. Dans deux jours, Fabulé, la torche dans une main et le couteau dans l'autre, aura payé à madame le prix de son amitié. . . et de son eau-de-vie.

— Tu réponds du succès, compère ?

— J'en réponds. Joachim, reprit Fabulé en s'adressant à l'un des deux nègres qui l'avaient accompagné, mets-toi vite en route pour l'habitation Du Buc, et dis au commandeur que je l'attends demain, dans la nuit, devant les bambous de la rivière Blanche.

— Es-tu sûr de ce commandeur ? demanda Maubrac.

— Sur un ordre de moi, il sèmera la révolte dans toute l'habitation.

— Adieu, compère.

— Adieu, maître.

Fabulé s'éloigna emportant son baril d'eau-de-vie, et laissa tomber ses poches où Maubrac avait ver-sé deux poignées d'argent. Maubrac avait trouvé moyen de faire des économies. Il creusa un trou dans un coin de l'ajoupa et y enterra le restant de la somme.

— Que l'herbe y pousse maintenant, murmura-t-il, et qu'elle lui soit légère ! . . .

Maubrac n'espérait pas que sa mission fût si promptement terminée. Heureux de ce rapide dénouement, il s'appretait, dès le matin, à se mettre en route, lorsque Macandal apparut sur le seuil de l'ajoupa.

— Ma foi ! pensa l'aventurier, je ne devais pas manquer d'être promptement débarrassé de ma corvée : si je n'avais reçu, hier au soir, la visite de Fabulé, celle de Macandal, ce matin, mettait fin à mon exil. L'un ou l'autre, cela m'importe peu. — Bonjour, compère, ajouta-t-il en s'adressant au mulâtre.

— Vous avez besoin de moi, maître ? demanda le chef en examinant scrupuleusement l'intérieur de l'ajoupa.

— Qui t'a dit cela ?

— Votre nègre, qui est venu jusqu'à mon camp m'annoncer votre arrivée, le désir que vous aviez de me voir, et me faire part que vous étiez chargé de m'offrir un baril d'eau-de-vie.

Maubrac se mordit les lèvres.

— De quel nègre veux-tu parler ? demanda-t-il.

— De celui à qui vous aviez donné la permission de partir *marron*, dès qu'il m'aurait envoyé à vous. Il s'est récompensé lui-même en entrant à mon camp, où il a été le bienvenu. Vous n'espérez pas que je vous le ramène, n'est-ce pas ?

Maubrac se sentit confus et intimidé.

— Où donc est le baril d'eau-de-vie ? fit Macandal, et quel service voulez-vous de moi, maître ?

Maubrac prit le parti de tout avouer.

— Ma foi, mon pauvre compère, dit-il à Macandal, je n'avais pas chargé ce nègre de t'avertir, toi plutôt que Fabulé. Ce dernier est venu hier au soir, il a passé la nuit ici, et il a emporté le baril d'eau-de-vie.

Au nom de Fabulé, Macandal poussa un rugissement.

— Et vous lui avez demandé le service que vous attendiez de moi ?

— Naturellement, mon compère ; mais sois tranquille, avant peu de temps j'en appellerai peut-être à ton dévouement aussi.

— C'est bien, répondit Macandal d'une voix sombre. Et quelle espèce de service lui avez-vous demandé, à ce nègre ? ajouta-t-il sur un ton où perçait et sa haine contre Fabulé, et le mépris qu'il professait pour son rival.

Maubrac comprit qu'il fallait agir avec prudence.

— Si c'était à toi, répondit-il à Macandal, que j'eusse demandé ce service et que Fabulé m'eût posé la question que tu me poses, je lui eusse répondu . . .

— Que vous vouliez garder votre secret, interrompit le mulâtre, c'est juste, monsieur Maubrac, gardez-le. — A part soi, Macandal ajouta : Heureusement, j'étais caché derrière l'ajoupa, et j'ai tout entendu. M. Du Buc sera prévenu à temps.

— Tu ne m'en veux pas, Macandal, fit Maubrac, qui commençait à s'inquiéter de l'air sombre et réfléchi du mulâtre.

— Moi, maître ? Et de quoi vous en vouloir ? Fabulé a été plus prompt que moi, cette fois encore ; il arrive toujours chez vous le premier, même quand il s'agit de voler le mousquet que vous aviez laissé dans votre ajoupa, et de dévaliser vos plantations. Mes nègres n'ont pas été assez forts pour défendre la propriété d'un ami ; ils ont été battus et vaincus à votre porte. C'est encore pour lui sans doute que vous avez enterré dans ce coin . . . je ne sais quoi ? . . .

— Là ? fit Maubrac en montrant la terre fraîchement remuée où il venait de cacher son argent.

— Oui, là, reprit le mulâtre.

— Eh bien, j'ai enterré dans ce coin une

poignée d'argent que je te donne en compensation du baril d'eau-de-vie.

Maubrac se croyait quitte à bon marché en sacrifiant ses épargnes.

—Merci, répliqua brusquement Macandal; je n'ai pas besoin de cet argent. Je rends gratuitement les services qu'on me demande. Vous le verrez quand l'occasion se présentera.

L'aventurier avait hâte de s'éloigner; la présence du mulâtre le mettait mal à l'aise. Il éprouvait comme un mauvais pressentiment de cette préférence involontaire qu'il avait accordée à Fabulé dans l'accomplissement d'une mission à la fois difficile et périlleuse.

Il savait Macandal bien autrement intelligent que son rival; mais il était trop tard pour en appeler au concours du premier. Lui confier maintenant un secret que, d'après la conversation de Macandal, il croyait ignoré de celui-ci, c'était risquer de compromettre l'entreprise. Par haine contre le nègre, par dépit ou par caprice même, le mulâtre était capable de le faire échouer.

—Adieu, compère! lui dit-il, je reviendrai ici un jour, bientôt sans doute, exprès pour te voir. Mon signal sera une torche hissée au haut de ce palmiste.

—Je serai exact à l'appel, répondit Macandal. Au revoir donc, maître!

Quand Maubrac fut parti, Macandal détermina l'argent de l'aventurier, et alla le jeter dans un ravin au fond duquel roulait un de ces nombreux ruisseaux dont est sillonnée la Martinique et qui deviennent, aux jours de tourmente, des torrents formidables.

—Fabulé serait capable de découvrir cet argent, murmura Macandal; et moi, j'en ai pas besoin.

Macandal lança les deux poignées de monnaie dans le gouffre avec un naïf dédain, qu'un philosophe de la civilisation eût envié. Il écouta les pièces retentir et sonner sur les roches qui servaient de lit au ruisseau; penché sur le ravin, il suivait avec une joie qui se reportait surtout à la déception qu'éprouverait Fabulé, la chute de ces pièces d'or et d'argent dont il faisait si peu de cas, lui.

Ce n'étaient pas seulement la haine et la jalousie qui avaient inspiré à Macandal la résolution d'avertir Du Buc du complot tramé contre lui, c'était surtout son dévouement pour la famille d'Autanne. Or, Macandal, parfaitement au courant de tout ce qui se passait dans l'intérieur de la maison de son ancien maître, savait que Du Buc était fiancé à Antillia. Ruiner Du Buc, c'était jeter le deuil dans la famille d'Autanne.

Macandal se dirigea en plein jour, au risque de se faire arrêter, au risque de sa vie même, vers l'habitation d'Autanne, de manière à devancer le messager de Fabulé.

VII

Macandal courut directement à la case de M. d'Autanne. Ses anciens compagnons d'esclavage le regardaient avec étonnement passer silencieusement et calme dans son audace; ils n'osaient en croire leurs yeux, que ce mulâtre marron, sous la menace du fouet, de la prison, bravât ainsi en plein jour, sur sa propre habitation, l'autorité et le courroux du maître. Ses meilleurs amis, ses plus dévoués affidés détournaient la tête pour ne le point voir. Macandal, comprenant cette réserve et cette crainte, ne chercha à adresser la parole à aucun d'eux. Il traversa, pareil à un fantôme ou à un dieu, ce troupeau d'esclaves stupéfaits.

Macandal continua son chemin sans s'émouvoir. Dans le voisinage des dépendances de la maison il avisa Lucinde assise sur le seuil d'une porte, le visage caché dans ses deux mains et plongée dans une rêverie si profonde, qu'elle n'entendit pas venir le mulâtre. Celui-ci toucha l'épaule de Lucinde, qui se leva en poussant un grand cri.

—Es-tu fou, dit-elle au fugitif, de venir en plein jour ici? Vas-tu recommencer ton insolente entreprise et vouloir dîner à la table de M. d'Autanne? Oh! va-t'en, Macandal, sauve-toi, au nom du ciel!

Le mulâtre écouta froidement et sans sourciller cette explosion de crainte de la part de Lucinde.

—Tiens, reprit celle-ci en voyant que Macandal demeurait immobile et impassible, j'avais tout à l'heure de mauvais pressentiments; quand je fermais les yeux, je voyais le ciel tout noir... Va-t'en, te dis-je.

—Tu avais raison d'avoir de sinistres pensées, Lucinde, car d'affroyables malheurs menacent cette maison; mais ce n'est pas pour moi qu'il faut craindre. Je viens, au contraire, conjurer ces malheurs.

—De quels malheurs parles-tu?

—Conduis-moi vite dans ta case et va dire à M. Henri, secrètement, que je l'y attends.

—Dire à M. Henri que tu l'attends! murmura la jeune négresse avec terreur.

—Ne crains rien, va; M. Henri ne m'arrachera pas un cheveu. Il me remerciera, au contraire.

Lucinde obéit avec trouble aux ordres de Macandal; elle l'introduisit dans sa case, et alla toute tremblante prévenir Henri sans oser prononcer devant lui le nom de Macandal.

Quand le jeune créole se trouva en présence de l'esclave, celui-ci dit d'une voix ferme et résolue:

—Maître, je suis Macandal.

Henri frissonna en fixant un regard de surprise sur le mulâtre, dont le visage ému accusait cependant une certaine confiance dans le résultat de la démarche qu'il accomplissait à ce moment.

—Ah! c'est toi qui es Macandal, murmura Henri, qui ne pouvait croire que ce coupable vint se jeter au devant du supplice, sans qu'un grave motif le poussât à agir ainsi.

—Vous pouvez, maître, reprit-il, me faire arrêter, jeter au cachot, fouetter; je me livre à vous. Mais quand vous m'aurez entendu, vous jugerez si je mérite un châtiement ou la conservation de ma liberté.

—Parle, fit Henri; et pourvu qu'il ne te prenne pas la fantaisie d'insulter de nouveau mon père et mon oncle, en voulant t'asseoir à leur table, si en effet tu m'apportes quelque grande nouvelle, je te promets de te laisser partir d'ici aussi librement que tu y es venu.

Macandal raconta alors à Henri, dans tous ses détails, la scène à laquelle il avait assisté, la nuit précédente, et lui révéla le projet arrêté entre Fabulé et Maubrac.

—Tu es certain, lui demanda Henri, que c'est la comtesse de Saint Chamans qui est l'âme de ce complot?

—J'en suis certain, maître.

—Quel parti crois-tu le plus prudent à prendre, Macandal? Faut-il arrêter Fabulé ou le commandeur de l'habitation de M. Du Buc?

—Vous ne parviendrez pas à vous emparer de Fabulé, je le sais; empêchez plutôt le commandeur d'aller au rendez-vous. Partez vite pour l'habitation de M. Du Buc, maître, si vous voulez éviter de bien grands malheurs.

—Ce n'est pas assez de nous assurer de ce commandeur, il faudra encore...

—Vous me direz vos projets plus tard, monsieur Henri; courez au plus pressé.

—Tu as raison, Macandal. Tu seras libre; mais attends mon retour avant que de partir.

—C'est dit, maître, je vous attends.

Cinq minutes après, Henri montait à cheval et partait au galop pour l'habitation de Du Buc.

—Ce pays est perdu! pensait le jeune créole, pendant que son cheval l'emportait avec la rapidité du vent. Ce pays est perdu, si une intrigante, pour servir ses vengeances, déchaîne contre nous les hyènes, et que nous soyons obligés d'en appeler aux tigres et aux lions pour nous défendre!

Henri n'avait voulu répondre à aucune des questions d'Antillia, chez qui son air inquiet avait excité une curiosité soucieuse. Henri avait une grande foi dans le cœur et dans l'esprit de sa sœur. Ce n'était donc point par défaut de confiance qu'il avait refusé de donner à la jeune fille les explications qu'elle demandait; c'était par crainte que quelque oreille indiscrete ne surprit cette confidence. Henri se borna à lui dire:

XAVIER EYMA.

(A continuer.)

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'unécu chaque.

NAISSANCES

A Ste. Ursule, le 9 courant, la dame de M. Napoléon Carls, un fils.

A Montréal, le 5 octobre 1875, la Dame de Gonzalve Doutre, écr., D. C. L., avocat, un fils.

LA COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE

BURLAND-DESBARATS (A responsabilité limitée.)

AVIS.

L'ASSEMBLÉE Générale Annuelle des Actionnaires de la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS aura lieu au bureau de la Compagnie, 39, rue St. Antoine, en la cité de Montréal.

Mercrèdi, le 3me jour de Novembre 1875,

à 3 heures p.m., pour recevoir le rapport des Directeurs et être en Bureau de Directeurs pour l'année prochaine.

Par ordre, JOHN HUGH ROSS, Secrétaire-Trésorier.

MONTREAL, 16 Oct. 1875.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "LA ROYALE CANADIENNE."

Capital, - - - - - \$6,000,000 Fonds Disponibles, pres de - - - - - \$1,200,000

DIRECTEURS:

JOHN OSTELL, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz." J. F. SINCENNES, Vice-Président "La Banque du Peuple." ANDREW WILSON, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz" et "La Compagnie des Chars Urbains." W. F. KAY, Directeur "Banque des Marchands du Canada." M. C. MULLARKY, Vice-Président "Le Crédit Foncier du Bas-Canada," Ve-Président de la "Compagnie de Caoutchouc de Québec," et Président de la "St. Pierre Land Co." ANDREW ROBERTSON, Vice-Président "Chambre de Commerce de Montréal et de la Chambre de Commerce de la Puisse, ce." DUNCAN MCINTYRE, de MM. McIntyre, French & Cie., Négociants. J. ROSAIRE THIBAudeau, Directeur "La Banque Nationale." HUGH MACKAY, de M. J. MacKay & Frère, Négociants.

OFFICIERS:

Président: J. F. SINCENNES. Vice-Président: JOHN OSTELL. Secrétaire: ARTHUR GAGNON. Sous-Gérant: DAVID L. KIRBY. Gérant de la Marine: CHS. G. FORTIER.

Assure toute description de Risques contre le Feu, Cargaisons et Coques de la navigation intérieure; aussi Cargaisons océaniques et Frêts sur les steamers et vaisseaux à voiles de premières classes.

BUREAU PRINCIPAL: 160, RUE ST. JACQUES, MONTREAL. 5-46-52-1

A VENDRE

A St. Pacôme, Comté de Kamouraska, la célèbre jument trottoise "FIRE FLY."

S'adresser à M. le Curé de St. Pacôme. 6 38-9-131

GRAND ASSORTIMENT DE MIROIRS DE TOUTES DIMENSIONS.

Gravures et Chromos.

GAUTHIER & VERVAIS,

Orfèvres et Fabricants de Cadres, RUE CRAIG, No. 551, MONTREAL. 6-37-13-128.

MM. MEILLEUR & Cie.

Attirent l'attention du public sur la variété de

POELES DE CORRIDORS

de premier choix qu'ils ont en vente à bon marché, entre autres:

Le "GOLDEN LIGHT," "L'ARGAN," "L'AMERICAN BASE BURNER," "L'ORIENTAL," Etc.

POELES DE CUISINE:

"L'OLIVE BRANCH," le "MARLBOROUGH," le "NEW ENGLAND RANGE," le "GOOD NEWS," Etc.

Leur assortiment de COUCHETTES est sans comparaison. Aussi Ferronnerie, Coutellerie, Baguettes d'Escalier, Corniches de Rideaux, etc., etc.

MEILLEUR & CIE.,

652, RUE CRAIG, Près de la Rue Bleue. 6 37-26-129.

FOURNAISES A AIR CHAUD EN FER BATTU

de Manufactures Américaines, simples dans leur construction. DONNANT LE PLUS DE CHALEUR, AVEC LE MOINS DE CHARBON, ne dégagant aucun gaz, et se réglant très facilement.

Chez L. J. A. SURVEYER, No. 524, RUE CRAIG.

POELES! POELES!! 1875.

POELES A CHARBON pour passage, les plus améliorées, de toute dimension.

Chez L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal. 6-19-52-105

Librairie Ovide Fréchette,

CAISSE D'ECONOMIE, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

On trouvera à cette Librairie le plus bel assortiment de livres de prières, dont la richesse et le fini ne laissent rien à désirer; livres de la meilleure Littérature tant Ancienne que Moderne; Articles de bureaux, Ornaments de Corniches et de Salons.

Chromos, Gravures Profanes et Religieuses par les meilleurs Artistes Français et Etrangers.

Toute commande pour importation laissée à cette Librairie sera exécutée sous le plus bref délai et à des conditions assez libérales pour défier toute compétition.

On reçoit chaque semaine à cette Librairie les principales nouveautés Parisiennes. 5-49-52-4

LE VIDO.

EAU DE BEAUTE, PRÉPARATION DE N. DUDEVOIR.

AUX DAMES.

Pour l'usage de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint; sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau, donne à ses fibres une vigueur et une élasticité charmante. C'est un préservatif et un remède contre le masque auquel les Dames sont sujettes.

Manière de s'en servir:—Pour les maladies de la peau, les Humeurs, les Eruptions, les Boutons, le Pustules, les Taches, les Clous, etc., la peau doit être bien lavée et tenue bien propre pendant que l'on fait usage de l'Eau pour le teint.

Le VIDO est une des plus belles découvertes pour embellir le teint. Par l'usage de cette Eau vous aurez toujours la peau du visage d'une éclatante blancheur.

Toute personne envoyant \$1.00 par la malle recevra une bouteille par la malle suivante.

Enregistré à Ottawa conformément à l'acte du Parlement, 4 février 1875.

Vendu chez le DR. GAUTHIER, 6-17-52-160 190, Rue St. Laurent.

DEMANDEZ le VINAIGRE de LEFFEBVRE spécialement recommandé par la faculté médicale, comme exempt de toute falsification et supérieur à tout vinaigre importé. En gros et en détail Vinaigrerie en Entrepôt de Montréal 41, r. Bonsecours. 6-23-26-103

12 Chromos pour \$1. La meilleure chance jamais offerte aux agents. Nous expédions par la malle à n'importe quelle adresse, franc de port, 12 magnifiques Chromos à l'huile, dimensions: 8x11, montés, sur réception de \$1. Vous les recevrez \$3 il ns une heure. Envoyez une agence de Chicago, c'est la plus rémunérative. Tout le monde aime et achète ces gravures. Nous avons du travail et de l'argent pour tous: hommes et femmes, garçons et filles, pour tout le jour ou pour les heures de loisir, le jour ou le soir, pour la maison ou le voyage. Envoyez \$1 dans une lettre. Les Chromos vous parviendront par la malle suivante. Ils se vendent à première vue.

ON DEMANDE des agents pour les meilleurs paquets de prix de l'univers. Chaque paquet contient 15 feuilles de papier, 15 enveloppes, plumes, manche de plume, crayon, mesure d'une verge patenée, un lot de parfumerie et un joyau. Un paquet seul avec un prix élégant, par la poste affranchi, 25 centimes.

MEILLEURE montre d'or, celle qui se vend le mieux du monde. Cette montre est d'argent pur plaqué en or par le meilleur procédé galvanique. montée sur diamants, avec second disque renforcé; balancier d'expansion; mouvements en nickel; convert merveilleusement gravé; elle paraît aussi bien qu'une montre d'or et aurait coûté \$60 ou \$100. Elle se vend ou se change facilement pour \$25 à \$50. Si vous voulez une montre pour vous-même ou pour faire de l'argent, essayez celle-ci. Prix: \$17 seulement. Nous envoyons cette montre C. O. D. sujette à l'approbation de l'acheteur, sur réception de \$2 accompagnant la commande; la balance de \$15 devra être payée à l'express si la montre vous convient.

TOUS peuvent faire beaucoup d'argent en vendant nos marchandises. Nous avons beaucoup d'autres Nouveautés dont l'usage est aussi général que la farine. Envoyez un estampille pour notre catalogue illustré. Adresses: F. P. GLUCK, New Bedford, Mass. 6-20-52-106

'CARLESANG, C'EST LA VIE.'

CELEBRE PURIFICATEUR DU SANG DE CLARKE

(Marque de Commerce:—"Blood Mixture.") LE GRAND PURIFICATEUR ET RESTAURATEUR,

nettoie et élimine du sang toutes les impuretés et ne saurait être trop hautement recommandé. C'est un remède infailible contre la Scrofule, le Scorbut, les maladies de la Peau, et les Plaies de toutes sortes. La guérison est permanente.

Il guérit les Vieilles Plaies les Plaies Ulcérées sur le Cou les Plaies Ulcérées sur les Jambes les Boutons Noirs sur la Figure le Scorbut et ses suites les Ulcères cancéreux les maladies du Sang et de la Peau les Enflures Glandulaires. Elimine du Sang toutes les matières impures quelle qu'en soit la cause.

Comme mélange est agréable au goût et exempt de toute matière injurieuse à la constitution la plus délicate de l'un ou de l'autre sexe. Le Propriétaire conseille fortement aux malades d'en faire l'essai.

Des Milliers de Témoignages attestent de son efficacité.

Vendu en Bouteilles à \$1.00, et en Caisnes, contenant six fois la même quantité, pour \$4 chaque—ces dernières en contiennent une quantité suffisante pour opérer la guérison dans la plupart des cas invétérés. EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET MARCHANDS DE MEDICINES PATENTÉES de l'univers.

Seul Propriétaire: F. J. CLARKE, Chimiste, APOTHECARIEN HALL, LINCOLN, ANGLETERRE. Agents en gros pour les Provinces de Québec et d'Ontario:

EVANS, MERCER & Cie., MONTREAL Expédié par la malle sur réception d'un mandat de Poste. 6-23-52-114

"L'OPINION PUBLIQUE"

Publiée tous les Jendis à Montréal, Canada, Par la Compagnie Burland-Desbarats.

ABONNEMENT: \$3.00 par année. Aux Etats-Unis: 3.50 Par numéros: 7 Centimes.

Envois par lettres enregistrées ou par mandats sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES: 10 Centimes la ligne.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration.

L'agent-collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de demeure, il doit en donner avis huit jours d'avance.

Si l'abonné ne reçoit pas son journal, il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration. Les frais de port sont payés par la Compagnie.